

DÉLIBÉRATION N°CP 2023-331

DU 21 SEPTEMBRE 2023

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'AIDE À LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE POUR LES RENOUVELLEMENTS DE CONVENTIONS QUADRIENNALES (3ÈME AFFECTATION POUR 2023

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le régime d'aide exempté n° SA.42681, relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 modifiée relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 modifiée portant adoption de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ;

VU la délibération n° CR 2017-52 modifiée du 10 mars 2017 relative à la politique régionale du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien ;

VU la délibération n° CP 2018-480 du 17 octobre 2018 modifiée portant attribution de subventions dans le cadre de la permanence artistique et culturelle (troisième affectation) ;

VU la délibération N° CP 2018-523 du 21 novembre 2018 relative à l'attribution d'aides à la permanence artistique et culturelle et portant adoption de la convention type relative au soutien à l'aide à la permanence artistique et culturelle ;

VU la délibération n° CR 2019-040 du 19 septembre 2019 relative au renforcement et amplification d'une politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien ;

VU la délibération n° CP 2020-279 du 1^{er} juillet 2020 portant attribution de subventions dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle (deuxième affectation pour 2020) ;

VU la délibération n° CP 2020-437 du 18 novembre 2020 portant attribution de subventions dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle ;

VU la délibération n° CR 2021-038 du 2 juillet 2021 modifiée relative aux délégations de pouvoir du conseil régional à sa Présidente ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 modifiée relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 2021-226 du 22 juillet 2021 portant attribution de subventions dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle (troisième affectation pour 2021) ;

VU la délibération n° CR 2022-035 du 19 mai 2022 relative au bouclier social ;

VU la délibération n° CP 2022-174 du 20 mai 2022 portant attributions de subventions dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle - nouvelles demandes et à l'accompagnement de projets artistiques (deuxième affectation pour 2022) ;

VU la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022 relative au règlement budgétaire et financier et au règlement relatif aux méthodes comptables et aux durées d'amortissement ;

VU la délibération n° CP 2023-250 du 5 juillet 2023 portant attributions de subventions dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle (deuxième affectation pour 2023) ;

VU les avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, lors de sa séance du 20 juin 2023 ;

VU le budget de la Région Ile-de-France 2023 ;

VU l'avis de la commission de la culture ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2023-331 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Attribution de subventions dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle

Décide de participer au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle au soutien des projets détaillés en **annexe 1** à la présente délibération, par l'attribution de **28 subventions** d'un montant maximum prévisionnel de **1 937 940 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention-type adoptée par délibération n° CP 2018-523 du 21 novembre 2018, modifiée par les dispositions de la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Subordonne le versement de la subvention n°EX064037 à la signature d'un avenant conforme à l'avenant-type tel qu'adopté par la délibération n° CP 2018-480 du 17 octobre 2018 modifiée, modifié par les dispositions de la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022, et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **1 937 940 €**, disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » : code fonctionnel « 311 - Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-005 (131005) « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100504 « Développement de la permanence artistique » du budget 2023.

Article 2 : Correctif de fiche projet et avenant modificatif

Modifie le plan de financement, la base subventionnable et le taux d'intervention régional du projet soutenu par la subvention attribuée par délibération n° CP 2020-279 du 1^{er} juillet 2020 à la Société Anonyme Coopérative Professionnelle « Petit Bain » (dossier n° EX049613) au titre de

l'aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs, tel que présenté dans la fiche-projet jointe en **annexe 2** de la présente délibération. Le montant de la subvention reste inchangé.

Approuve l'avenant modificatif à la convention entre l'association « Concert impromptu » et la région Île-de-France figurant en annexe 2 de la présente délibération.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de l'avenant modificatif et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Article 3 : Correction d'une erreur matérielle

Subordonne le versement de la subvention attribuée à la commune du BLANC-MESNIL (dossier n° EX061906) par la délibération n° CP 2023-250 du 5 juillet 2023 à la signature d'un avenant conforme à l'avenant-type tel qu'adopté par la délibération n° CP 2018-480 du 17 octobre 2018 modifiée, modifiés par les dispositions de la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022, et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution cette subvention à compter du 1^{er} janvier 2022, par dérogation prévue à l'article 29, alinéa 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

Article 4 : Nouvelle attribution partielle de deux subventions précédemment attribuées

Décide d'affecter la subvention à l'EPIC ESPACE MARCEL CARNE (dossier n° EX051147) à la fiche-projet présentée en **annexe 3** à la présente délibération sur le chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs » d'un montant maximum prévisionnel de 10 000 € disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » : code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-005 (131005) « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100504, « Développement de la permanence artistique » du budget 2023.

Décide d'affecter la subvention à la régie LE PLAN de la communauté d'agglomération GRAND PARIS SUD (dossier n° EX051187) à la fiche-projet présentée en **annexe 4** à la présente délibération sur le chapitre 933 « Culture, Sports et Loisirs » d'un montant maximum prévisionnel de 15 000 € disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » : code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-005 (131005) « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100504, « Développement de la permanence artistique » du budget 2023.

Subordonne le versement des subventions n°EX051147 et n°EX051187 à la signature d'un avenant conforme à l'avenant-type tel qu'adopté par la délibération n° CP 2018-480 du 17 octobre 2018 modifiée, modifié par les dispositions de la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Article 5 : Autorisations de démarrage anticipé

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en **annexes 1**,

3 et 4 à la délibération, par dérogation prévue à l'article 29, alinéa 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSE

Acte rendu exécutoire le 21 septembre 2023, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 21 septembre 2023 (référence technique : 075-237500079-20230921-lmc1194776-DE-1-1) et affichage ou notification le 21 septembre 2023.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXES A LA DELIBERATION

Annexe 1 Fiches projets.doc

**DOSSIER N° EX064037 - THEATRE ET CINEMA DE SAINT-MAUR - AVENANT PAC 2022 - CP
SEPTEMBRE 2023**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-657363-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	257 000,00 € HT	13,62 %	35 000,00 €
Montant total de la subvention			35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE ET CINEMA DE SAINT-MAUR
Adresse administrative : 20 RUE DE LA LIBERTE
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
Représentant : Madame Priscille DESCOUT, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2022 - 30 juin 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er juillet 2022.

Description :

Le Théâtre et Cinéma de Saint-Maur présente chaque saison une programmation pluridisciplinaire (théâtre, musique, danse, humour, cirque) à dominante théâtrale. Depuis fin 2018, il est dirigé par Priscille Descout. Depuis son arrivée, le théâtre s'est ouvert au théâtre d'objet (notons la première participation du théâtre à la Biennale Internationale de l'art de la Marionnette prévue au printemps 2021), aux partenariats avec les opérateurs du département (Briqueterie, Théâtrales Charles Dullin, Festi'Val-de-Marne, CRR...), et à des propositions en direction du très jeune public (spectacles et ateliers).

Le Théâtre dispose d'une grande salle de 674 places et d'une plus petite salle de 106 places. Il accueille chaque année des artistes en résidence de création et apporte des coproductions d'un montant moyen de 7 000 € à 5 ou 6 créations qui sont programmées parmi la quarantaine de spectacles proposés par saison.

Le Théâtre et Cinéma de Saint-Maur-des-Fossés est soutenu par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés, la Région Île-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle et le Conseil Départemental du Val-de-Marne. Il sollicite également l'aide à l'EAC de la région Île-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure

mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

■ SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	169 000,00	65,76%
Dépenses d'action culturelle	80 000,00	31,13%
Part des coûts de structure	8 000,00	3,11%
Total	257 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	35 000,00	13,62%
Subvention CD 94 (acquise)	25 000,00	9,73%
Subvention Ville de Saint-Maur (acquise)	49 000,00	19,07%
Recettes propres : billetterie, location de salle... préciser dans la bulle	138 000,00	53,70%
Autre financement	10 000,00	3,89%
Total	257 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX072379 - L ETOILE DU NORD - RENOUVELLEMENT PAC - CP SEPTEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	190 000,00 € HT	21,05 %	40 000,00 €
Montant total de la subvention			40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L'ETOILE DU NORD
Adresse administrative : 16 RUE GEORGETTE AGUTTE
75018 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ELIE SCHULMAN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2023 - 30 juin 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses démarre à compter du 1er juillet 2023.

Description :

L'Etoile du Nord, scène conventionnée d'intérêt national, est implantée dans le 18ème arrondissement de Paris dans un équipement municipal qui héberge un foyer d'accueil de jeunes travailleurs. Dirigé par Jean-François Munnier depuis 2020, le théâtre affirme un projet centré autour des écritures d'aujourd'hui. En 2022, le conventionnement de la DRAC est renouvelé sous le label « Danse et écriture contemporaine », cette même année le lieu intègre plusieurs réseaux, notamment celui de Paris Réseau Danse. Le lieu accueille plusieurs équipes en résidence longue de 2 ou 3 ans où chacune se voit aidée en coproduction (montant moyen de 2 500 euros) et en diffusion. Plusieurs temps forts viennent rythmer l'année : Avis de Turbulences, Immersion danse ou Open Space.

Enfin, en termes d'implantation, l'Etoile du Nord noue des partenariats avec les lieux de proximité comme les bibliothèques pour y présenter le spectacle dans d'autres contextes et des lieux franciliens, il propose la co-diffusion d'un spectacle (La Reine Blanche, Le Lavoir moderne parisien, Le Carreau du Temple, Le Train Bleu...), la mise en place d'ateliers de pratique artistique (la bibliothèque Jacqueline de Romilly, l'Ehpad Les Issambres, l'association Kirikou, Le petit Ney,...) ou la mise à disposition d'espaces (Le Hasard Ludique, l'école de design 1984, les syndicats de copropriétaires...).

En 2022-23, 6 coproductions, 53 spectacles ont été diffusés pour 109 représentations et 15 temps forts.

90 jours de résidence ont été assurés. En termes d'actions culturelles, 145 heures auprès de lycéens ont été assurées, avec 5 lycées partenaires, 100 heures auprès de personnes en situation de précarité. Au total 520h d'actions culturelles ont été proposées. Le théâtre a commencé une série de travaux qui concernent l'accueil et l'aménagement du hall.

Projet 2023-2026

Il est prévu d'accueillir en résidence sur les prochaines saisons (2023/2024 – 2024/2025) Anna Chirescu, Joachim Maudet, Jeanne Alechinsky et Yohan Vallée pour la danse et Pauline Susini, Jeanne Lepers et Geoffrey Rouge-Carrassat pour le théâtre. Julie Estève sera auteure en résidence en 2023. 8 spectacles seront coproduits entre 2023 et 2024.

Les temps forts pour la danse sont maintenus : Avis de Turbulences, Open Space (maquettes), Immersion danse et Flip Flap autour du jeune public en collaboration avec les festivals Les enfants d'abord, Play Ground et le réseau Loope. Pour le théâtre, les rendez-vous Satellites - Carrefour des écritures théâtrales seront proposés en mettant en avant des metteurs en scène émergents et des textes contemporains d'auteurs vivants. Le théâtre poursuivra sa fabrique des écritures "De l'écriture à la mise en scène" et l'organisation de soirées de débat et d'échange.

De nombreuses actions culturelles seront entreprises, environ 550h en 2023 dont 110h prévues auprès des lycéens, et 90h auprès de publics en situation de précarité.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 20 juin 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite d'une partie de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	151 500,00	72,14%
Dépenses d'action culturelle	22 000,00	10,48%
Part des coûts de structure	36 500,00	17,38%
Total	210 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	60 000,00	28,57%
DRAC Île-de-France (acquise)	63 000,00	30,00%
Conseil départemental 75 (acquise)	63 000,00	30,00%
Ville Paris 18eme (sollicitée)	1 500,00	0,71%
Sociétés civiles (sollicitée)	5 000,00	2,38%
Recettes propres	14 500,00	6,90%
Partenaires privés (sollicitée)	3 000,00	1,43%
Total	210 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX072386 - ESPACE 1789 - CAFAC - RENOUELEMENT PAC - CP SEPTEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	511 150,00 € HT	16,88 %	86 300,00 €
Montant total de la subvention			86 300,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CAFAC CENTRE AUDONIEN ET
FRANCILIEN D'ART ET DE CULTURE
Adresse administrative : 2-4 RUE ALEXANDRE BACHELET
93400 SAINT OUEEN
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur CHRISTIAN MESNIER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2023 - 30 juin 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses démarre à compter du 1er juillet 2023.

Description :

L'Espace 1789 est un lieu de spectacle pluridisciplinaire, scène conventionnée pour la danse et un cinéma d'art et d'essai, doté de 2 salles (400 et 200 places), édifié en 1989 à Saint-Ouen-sur-Seine. La gestion du lieu est déléguée par la municipalité à l'association « Le CAFAC », tandis que la direction est confiée à Elsa Sarfati depuis 2013, accompagnée d'une équipe de 17 permanents. L'Espace 1789 accueille des artistes en résidence, soutient des créations, présente des spectacles de tous horizons (avec une attention particulière portée à la danse), programme chaque jour des films, et organise des actions culturelles pour tous les types de publics. Le lieu propose également des événements et rencontres avec des artistes, en lien avec ces programmations. L'objectif est d'engendrer des rencontres entre publics et artistes, de transmettre à la population du territoire une ouverture culturelle, un accès le plus large possible à l'art, notamment grâce à un travail ambitieux d'éducation artistique et culturelle. L'Espace 1789 est conventionné par la DRAC Île-de-France, le Département 93, la Ville de Saint-Ouen et la Région Île-de-France.

Bilan 2019 - 2022

Le bilan est très positif. Sur les 203 spectacles accueillis durant cette période, 42 étaient coproduits par le

lieu, 17 étaient des créations d'artistes en résidence. Chaque année, des actions culturelles ont été menées avec au moins 3 lycées et de nombreux projets ont concerné le champs social et médical. Le taux de remplissage avoisine chaque saison 87 %, soit entre 18 000 et 25 000 spectateurs. Durant la crise sanitaire, le lieu a adapté ses actions culturelles. Il a accueilli plus que jamais des artistes pour des temps longs de résidence, et les a présentés lors de représentations destinées aux professionnels, en augmentant les apports en coproduction. A cette période, le lieu a conçu une importante programmation hors les murs, pratique renouvelée chaque année. En 2021, la ville a renouvelé la DSP du lieu, passant de 3 à 6 ans. L'Espace 1789 a affirmé sa politique partenariale avec plusieurs festivals dont le Festival d'Automne, l'Odéon et le T2G pour le projet Adolescence et Territoire(s). De nouveaux ont vu le jour avec Les Rencontres Chorégraphiques Internationales de Seine-Saint-Denis, la MPAA, et La Beauté du Geste dans le cadre de l'Olympiade culturelle.

Projet 2023 - 2026

A nouveau 2 résidences chorégraphiques et 1 en théâtre seront déployées sur 3 ans, avec des apports pour chacune de 15 à 20 000 €, en veillant à une diversité d'esthétiques, de profils, d'expériences, avec un accompagnement à la structuration d'une compagnie émergente. Au-delà de ces accueils en résidence, le lieu continuera à soutenir les compagnies par des préachats et des coproductions, qu'elles soient déjà repérées ou en développement. Chaque année, le théâtre programmera 50 spectacles pour 80 représentations. Il poursuivra son travail autour de la notion de répertoire en présentant plusieurs œuvres d'un même artiste sur une ou plusieurs saisons, et en s'associant avec d'autres lieux pour faire circuler ce patrimoine chorégraphique auprès d'un plus large public. Ce sera le cas avec Sharon Eyal, chorégraphe internationalement reconnue. Le projet de défilé avec la Beauté du Geste pour l'ouverture des J.O.P. va prendre de l'ampleur ces deux prochaines années. L'Espace 1789 souhaite développer les créations participatives à destination du public jeune. Des projets d'actions culturelles seront menés pour les scolaires et les associations, des semaines de pratiques artistiques pour des lycéens, et de nombreux ateliers tout au long de l'année pour tous les publics, de toute génération. Par ailleurs, des projets d'investissement visent à s'engager dans une démarche de transition écologique et d'économie énergétique.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 20 juin 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	395 966,00	76,17%
Dépenses d'action culturelle	24 967,00	4,80%
Part des coûts de structure	98 917,00	19,03%
Total	519 850,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	95 000,00	18,27%
DRAC Île-de-France (sollicitée)	60 000,00	11,54%
Département 93 (sollicitée)	106 400,00	20,47%
Ville de Saint-Ouen (acquise)	196 208,00	37,74%
ONDA (acquise)	11 000,00	2,12%
Recettes propres	51 242,00	9,86%
Total	519 850,00	100,00%

DOSSIER N° EX072393 - THEATRE LOUIS ARAGON - RENOUVELLEMENT PAC - CP SEPTEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	299 750,00 € HT	21,68 %	65 000,00 €
Montant total de la subvention			65 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE LOUIS ARAGON
Adresse administrative : 24 BOULEVARD DE L HOTEL DE VILLE
93290 TREMBLAY EN FRANCE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur MATHIEU MONTES, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2023 - 30 juin 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses démarre à compter du 1er juillet 2023.

Description :

Le Théâtre Louis Aragon à Tremblay-en-France est un théâtre de ville de 450 places à la programmation pluridisciplinaire, labellisé par le Ministère de la culture au titre des scènes conventionnées d'intérêt national Art et création - danse. A ce titre, le théâtre conduit un projet intitulé « Territoire(s) de la Danse », qui se traduit par l'accueil en résidence de compagnies chorégraphiques de divers styles (contemporain, hip hop...). Depuis 2016, ce projet s'est ouvert au cirque en accueillant des compagnies en résidence et en organisant le festival Le Chapiteau bleu, auparavant géré par la ville. Le Théâtre Louis Aragon développe de nombreux ateliers de pratiques artistiques et d'actions culturelles sur le territoire auprès de différents établissements ou publics.

Par ailleurs, il propose deux temps forts hors-les-murs : un événement en plein air en début de saison intitulé « 3 D : danse dedans dehors » et une programmation au festival Off d'Avignon de spectacles réalisés par des artistes accueillis en résidence. Ce projet est mené conjointement depuis 2015 avec le Théâtre Gérard Philipe – CDN de Saint-Denis et Danse Dense. Il offre une tarification très accessible de 5 € en moyenne. Il est conventionné par la ville de Tremblay-en-France, la Drac Île-de-France et la Région.

Bilan 2019 - 2022

Le projet du TLA s'inscrit dans le droit fil du travail mené depuis 2008 sur la base de dispositifs de résidences longues, en favorisant par tous les moyens la rencontre entre les artistes et les habitants : spectacles dans le théâtre et l'espace public, rencontres et échanges, ateliers artistiques... Les quatre années de cette convention ambitionnaient de développer un axe fort en direction des espaces naturels et publics du territoire. La crise sanitaire n'a pas permis de le mener comme prévu. Le théâtre a donc décidé d'expérimenter ce qu'il nomme "les nouveaux usages du théâtre", en adaptant ses actions, dont la mise en œuvre des résidences "Territoire(s) de la danse", avec "Le bel été" au travers d'une programmation de spectacles et d'ateliers en extérieur en été, la programmation pluridisciplinaire "Au Parc !", "la Belle Saison" à La Poudrerie, des temps de partages dansés avec les "Yes We Dance !", les temps forts "3D Danse-Dedans-Dehors", ainsi que la mise en place de résidences de création, d'ateliers artistiques et de création participatives ou encore de projets in situ, avec Nathalie Béasse ou Sylvain Prunenec. "Voilà les femmes !" s'est développé, impliquant des groupes de femmes autour de la danse et des parcours culturels. La création de la Radio TLA, hébergée en collège, a permis de garder le lien entre artistes et publics pendant la crise sanitaire. Le travail en direction de la jeunesse, engagé en 2019, autour de "La belle jeunesse" s'est amplifié et a trouvé un écho au sein du collectif La Beauté du Geste formé par 8 CDN pour l'Olympiade culturelle. Au total, 12 créations auront été coproduites avec des apports oscillant entre 5 000 et 25 000 €. Les temps forts atteignent aujourd'hui le nombre de 5 et 26 résidences auront été accueillies sur une durée de 63 semaines. Ces propositions ont touché 10 000 spectateurs en moyenne. Près de 500 heures d'actions culturelles ont été menées, impliquant 6 lycées et de très nombreuses associations du champ social.

Projet 2023 - 2026

Le théâtre poursuivra sa politique d'accueil d'artistes chorégraphiques associés représentant le paysage actuel de la danse (cultures urbaines, danse contemporaine, culture traditionnelle) en les impliquant fortement sur le territoire et sur tous les dispositifs mis en place depuis plusieurs années, en privilégiant les actions hors les murs en direction de tous les publics. On retrouvera la jeune chorégraphe Khoudia Touré, le danseur underground du territoire Lumi Sow, Mélanie Perrier, chorégraphe proche des pratiques somatiques. Le théâtre portera un nouvel intérêt pour les pratiques dansées de la jeunesse, aux multiples influences et souvent partagées sur les réseaux sociaux, en porosité avec la création chorégraphique. Il renforcera ses liens avec les Rencontres Chorégraphiques en s'inscrivant dans le réseau francilien pour la danse jeune public récemment fondé. En tant que membre du collectif La Beauté du Geste, il poursuivra l'accompagnement d'une compagnie en résidence dans le cadre de l'Olympiade culturelle, dans un grand projet de création avec 150 amateurs (Cie La Grive / Clémentine Maubon et Bastien Lefèvre) en vue du défilé à l'occasion de l'ouverture des J.O.P. qui réunira les créations des 8 lieux du collectif. En termes d'actions auprès des publics, en plus de "Territoire(s) de la Danse" mêlant création, diffusion, et actions de territoire, le TLA travaillera avec les habitants les questions de la jeunesse (avec notamment d'anciens membres de l'atelier théâtre du lycée Blaise Cendrars de Sevran), de la femme ("Voilà Les Femmes"), des nouveaux modes de relation aux publics (Radio TLA, "Yes We Dance !", danses portatives et participatives élaborées par chaque artiste en résidence et qui se partagent via un tutoriel ou une séance avec une médiatrice du TLA). La collaboration avec un nouveau lycée à Villepinte sera entamée.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 20 juin 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :
🏠 TREMBLAY-EN-FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	217 000,00	68,94%
Dépenses d'action culturelle	35 000,00	11,12%
Part des coûts de structure	62 750,00	19,94%
Total	314 750,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	80 000,00	25,42%
DRAC Île-de-France (acquise)	40 000,00	12,71%
Département 93 (acquise)	50 000,00	15,89%
Ville de Tremblay-en-France (acquise)	140 000,00	44,48%
Recettes propres	4 750,00	1,51%
Total	314 750,00	100,00%

**DOSSIER N° EX072394 - THEATRE ROMAIN ROLLAND - RENOUVELLEMENT PAC - CP
SEPTEMBRE 2023**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	316 440,00 € HT	25,52 %	80 740,00 €
Montant total de la subvention			80 740,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGTRR THEATRE ROMAIN ROLLAND

Adresse administrative : 18 RUE EUGENE VARLIN
94800 VILLEJUIF

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame SIMONE TERRAS, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2023 - 30 juin 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses démarre à compter du 1er juillet 2023;

Description :

Dirigé par Alexandre Krief, le Théâtre Romain Rolland de Villejuif fut inauguré en 1964. Depuis l'ouverture en 2007 de sa deuxième salle, la salle Eglantine, le Théâtre Romain Rolland développe un projet de maison de production, projet unique pour un théâtre de ville. Il est à ce titre, scène conventionnée pour l'accompagnement de la création par la DRAC. Le théâtre assure pour certaines créations la production déléguée, apportant un soutien artistique, technique et administratif dès le début du processus de création jusqu'à l'organisation des tournées.

Bilan de la précédente convention

Le TRR a produit 5 à 6 spectacles par an sur les 4 années et diffusé 36 spectacles en 22-23. Il propose un temps fort autour des arts de la rue et accueille cette dernière saison 7 compagnies en résidence (retour à la normale alors qu'en 2020-21 18 accueils ont été accomplis) dont la Camara Oscura, le Grand nulle part, Mâle chorégraphe, Légendes urbaines...

Le public vient en nombre découvrir les créations (sur la saison 22/23, toutes les représentations des créations programmée salle Eglantine affichent complet) et les autres spectacles de la saison.

Concernant l'action culturelle, 545 heures ont été assurées en 2022-23 dont 110 heures auprès de

lycéens et 382 auprès de personnes en situation de précarité.

Projet des quatre prochaines années

Le TRR privilégiera l'accueil de créations théâtrales qui s'écrivent au plateau ainsi que les écritures du réel, deux démarches souvent complémentaires. Il sera particulièrement attentif à la question de l'accessibilité de ces créations : toutes les catégories de public doivent pouvoir être touchées. Pour la saison 2023-2024, le TRR envisage d'accueillir 7 équipes en résidence dont Légendes urbaines (également en production déléguée), la compagnie Nar6 mais aussi des équipes émergentes comme la compagnie les animaux en paradis, Marée basse et collectif la taille humaine (production déléguée). Un projet de sensibilisation des publics est élaboré entre les artistes et l'équipe des relations avec le public. Les résidences de création sont toujours l'occasion de rencontres privilégiées avec le public, comme lors de répétitions ouvertes. En termes d'actions culturelles, 225 heures sont prévues dont 68 en direction des lycéens et plus de 40 heures en direction de personnes en situation de précarité.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 20 juin 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué et de l'autre aide régionale (aide à la création).

Localisation géographique :

■ VILLEJUIF

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	259 100,00	76,50%
Dépenses d'action culturelle	13 000,00	3,84%
Part des coûts de structure	66 600,00	19,66%
Total	338 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	103 000,00	30,41%
DRAC Île-de-France (acquise)	50 300,00	14,85%
Conseil départemental 94 (sollicitée)	40 000,00	11,81%
EPT12 GOSB (sollicitée)	50 000,00	14,76%
Ville de Villejuif (sollicitée)	40 000,00	11,81%
Recettes propres	55 400,00	16,36%
Total	338 700,00	100,00%

**DOSSIER N° EX072395 - LA BRIQUETERIE CENTRE DE DEVELOPPEMENT CHOREGRAPHIQUE
DU VAL DE MARNE - RENOUVELLEMENT PAC - CP SEPTEMBRE 2023**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	223 000,00 € HT	35,87 %	80 000,00 €
Montant total de la subvention			80 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA BRIQUETERIE CENTRE DE
DEVELOPPEMENT CHOREGRAPHIQUE
DU VAL DE MARNE

Adresse administrative : 17 RUE ROBERT DEGERT
94400 VITRY SUR SEINE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur BRUNO COCHET, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2023 - 30 juin 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses démarre à compter du 1er juillet 2023.

Description :

La Briqueterie-CDCN du Val-de-Marne s'appuie sur plus de 40 années de présence de la danse en Île-de-France et principalement en Val-de-Marne. Festival pionnier de la danse créé en 1979 par Michel Caserta, avec le soutien du conseil départemental du Val-de-Marne, l'association Biennale de danse est devenue La Briqueterie-Centre de Développement Chorégraphique National du Val de Marne (CDCN), label national. Elle appartient au réseau des 13 CDCN. À ce titre, elle a pour missions la création, la diffusion de spectacles et la sensibilisation à la danse.

Le CDCN s'est installé en 2013 dans une ancienne briqueterie rénovée grâce aux financements du conseil départemental du Val-de-Marne, de l'Etat et de la région Île-de-France. Situé à Vitry sur Seine, au croisement des villes d'Ivry et Villejuif, le bâtiment est doté de 3 studios de danse, d'un studio scène pouvant recevoir 178 spectateurs, d'un parvis servant parfois de studio de danse et d'un jardin paysager. Début 2021, Sandra Neuveut a pris la direction de la Briqueterie à la suite de Daniel Favier.

Le temps fort de programmation à la Briqueterie en septembre, Les Plateaux, a opéré une mutation. Il

s'appelle désormais « Excentriques » et est entièrement conçu comme un temps de programmation tous publics. En saison, de nouveaux partenariats régionaux de programmation danse ont vu le jour comme Faits d'Hiver ou le Festival d'automne à Paris. La Biennale de danse, qui s'est déroulée du 9 mars au 6 avril 2023, s'étale toujours sur un mois avec une cinquantaine de représentations en moyenne, 3 changements importants ont été effectués : un investissement de territoires un peu éloignés de l'offre culturelle comme le Plateau Briard (collaboration avec les villes de Boissy-Saint Léger et de Villecresnes), l'intégration à la programmation de séances à destination des scolaires, et un important travail en amont avec la mutualisation de plusieurs partenaires pour l'accueil d'une même pièce. Les sorties publiques de résidences (dites open studio) se multiplient, à raison d'une ou deux par mois.

Pour décider des projets accueillis en résidence, deux appels à projets sont désormais lancés chaque année.

La Briqueterie soutient la jeune création à travers plusieurs dispositifs : sur la saison 2022/2023, elle est partenaire de la plateforme Dense Danse ; elle assure la production déléguée pour la tournée d'un(e) jeune artiste ; et en accompagne deux autres qui viennent de sortir de formation vers la professionnalisation.

La Briqueterie a développé des outils de sensibilisation : Application à danser (dispositif nomade avec ipods), Mallettes pédagogiques avec extraits vidéo (la danse en 10 dates, une histoire de la danse contemporaine en 10 titres), Danses sans visa (site internet pour découvrir la circulation des peuples et des danses dans le monde), datadanse (plateforme numérique), cartes à danser...

Ces dernières saisons, la Briqueterie a proposé des actions en direction du public amateur et de personnes atteintes de la maladie de Parkinson.

Projet des quatre prochaines années

La Briqueterie poursuivra son activité de programmation autour de 3 temps forts par an :

- la Biennale de danse du Val-de-Marne qui réunit environ 25 structures partenaires sur la région pour proposer une cinquantaine de spectacles sur le territoire. La prochaine édition se déroulera au printemps 2025 ;

- 6 heures du soir en été, un temps festif annuel, destiné aux publics de proximité. Cette programmation propose des formes dansées brèves, gratuites, accessibles à tous dans les espaces extérieurs de la briqueterie : jardin et parvis extérieur ;

- Les Excentriques, un rendez-vous annuel de programmation de découvertes chorégraphiques tout public en septembre et temps de rendez-vous de professionnels du secteur chorégraphique.

A partir de 2024, 2 nouvelles équipes artistiques seront sélectionnées pour une résidence de 2 ans et une dizaine de projets de créations par an. Parmi les artistes envisagés pour la saison 2023/2024, on retrouve Gaëlle Bourges, Vincent Thomasset, Acaua Shereya, Leonce Noah. Les coproductions tournent autour de 8000 € HT en moyenne chacune. Un projet de résidence territoriale de la chorégraphe Anne Nguyen se déploiera notamment à Ivry-sur-Seine en connexion avec les Olympiades culturelles.

Centre de préparation aux Jeux Olympiques pour la discipline du break dance, la Briqueterie accueillera exceptionnellement une délégation japonaise à l'été 2023 et 2024.

Les propositions d'actions culturelles sont faites en priorité vers la jeunesse (principalement les publics scolaires, pour les années 2023 à 2026 avec les lycées de Cachan, de Vitry-sur-Seine, et d'Ivry-sur-Seine...), les amateurs (à travers des ateliers réguliers, projets participatifs, ateliers de danse et écriture), les publics spécifiques et notamment le monde du soin (étudiants infirmiers et formateurs, personnels soignants, usagers et résidents des institutions de soin (l'IFSI de Créteil, l'ITEP le coteau à Vitry-sur-Seine, la classe ULIS du collège Paul-Klee de Thiais etc...) et les publics accompagnés par des structures du champ social (les missions locales, les structures d'accueil et d'hébergement d'urgence, les maisons de quartiers).

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 20 juin 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- VILLEJUIF
- IVRY-SUR-SEINE
- VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	118 500,00	49,79%
Dépenses d'action culturelle	73 000,00	30,67%
Part des coûts de structure	46 500,00	19,54%
Total	238 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	95 000,00	39,92%
DRAC Île-de-France (acquise)	34 075,00	14,32%
Conseil départemental 94 (sollicitée)	73 741,00	30,98%
Ville de Vitry sur Seine (sollicitée)	7 403,00	3,11%
Partenaires privés (acquise)	5 000,00	2,10%
Recettes propres	22 781,00	9,57%
Total	238 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX072402 - THÉÂTRE JACQUES CARAT - CENTRE CULTUREL COMMUNAL-
RENOUVELLEMENT PAC - CP SEPTEMBRE 2023**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	204 843,00 € HT	21,97 %	45 000,00 €
Montant total de la subvention			45 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE CULTUREL COMMUNAL DE CACHAN
Adresse administrative : 21 AVENUE LOUIS GEORGEON
94230 CACHAN
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame SYLVIE CARAT, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2023 - 30 juin 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses démarre à compter du 1er juillet 2023.

Description :

Le Théâtre Jacques Carat de Cachan est un théâtre de ville, transféré à l'intercommunalité (à la Communauté d'Agglomération du Val-de-Bièvre et depuis sa création au Territoire du Grand Orly Seine Bièvre) qui propose une programmation pluridisciplinaire à dominante théâtre, qui fait également la part belle à la danse, la musique, le théâtre d'objet, le théâtre gestuel et le cirque ainsi qu'aux spectacles jeune public. Depuis mars 2013 le lieu est dirigé par Annette Varinot.

De 2013 à 2017, le Théâtre de Cachan a fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation et d'agrandissement pour une salle rénovée de 593 places, une salle entièrement modulable de 230 places, une salle de répétition équipée en son et lumière, et trois salles de travail ainsi qu'un hall d'accueil, un espace restauration/bar, un espace d'expositions et un centre de ressources. Le Théâtre accueille des artistes en résidence longue en théâtre, danse et musique et propose un soutien ponctuel à la création notamment à de jeunes artistes, que le Théâtre accompagne tout au long du processus de création, de la lecture à la diffusion en proposant si besoin des ouvertures professionnelles.

Le Théâtre développe un important volet d'actions culturelles et d'intervention pédagogique menée en lien avec les artistes en résidence et en diffusion en direction des publics.

Bilan de la précédente convention

Durant les 4 dernières saisons, l'équipe du théâtre a soutenu les équipes artistiques par des coproductions, des accueils en résidence, des présentations publiques et professionnelles, la mise en avant dans le réseau professionnel notamment via le Groupe des 20 théâtres d'Île-de-France et de la diffusion. Entre 8 et 11 résidences sont accueillies chaque saison dont les compagnies le Bel après minuit, Asa nisi masa et la compagnie Tam, la saison dernière.

Sur cette dernière saison, les Apéros découvertes ont été mis en place, investissant le Café du théâtre avec une scène légère, construits avec les partenaires territoriaux (bibliothèques, conservatoire, centres socioculturels, service culturel et service à la citoyenneté de la ville) pour permettre le croisement de publics qui fréquentent différentes structures de la ville.

Projet des quatre prochaines années

Le Théâtre accueille et soutient tout au long de la saison des artistes dans leur travail de création. Le théâtre apporte un soutien financier en coproduisant 3 spectacles la saison prochaine du Théâtre du Fracas, de la compagnie Légendes urbaines et de la compagnie Tenseï pour un montant d'environ 4000 € chacune. Ces équipes sont accueillies en résidence, 6 autres accueils en résidence sont prévus.

Le temps fort les Insolistes autour du geste, du corps et du mouvement, évoluera en demandant aux artistes de proposer des duos : les artistes Marine Colard, Fouad Boussouf, la compagnie Le doux supplice, Yann Raballand sont invités pour la prochaine édition.

Outre les nombreux projets proposés en direction de la jeunesse, des lycéens et des familles. Le théâtre Jacques Carat développe une politique d'accessibilité afin d'accueillir au mieux les personnes en situation de handicap en lien avec plusieurs associations : Accès culture, Souffleurs d'images et Vivre. De nombreux partenariats seront également mis en place en lien avec la solidarité avec Culture du cœur, les centres socio-culturels du territoire, les services de la ville et les associations d'entraide.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 20 juin 2023, la Région décide de renouveler la convention permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

🏠 CACHAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	180 343,00	80,21%
Dépenses d'action culturelle	22 500,00	10,01%
Part des coûts de structure	22 000,00	9,78%
Total	224 843,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	65 000,00	28,91%
DRAC Île-de-France (sollicitée)	25 000,00	11,12%
Conseil départemental 94 (sollicitée)	20 000,00	8,90%
EPT 12 GOSB (sollicitée)	83 843,00	37,29%
Ville de Cachan (sollicitée)	16 000,00	7,12%
Sociétés civiles (sollicitée)	5 000,00	2,22%
Recettes propres	10 000,00	4,45%
Total	224 843,00	100,00%

DOSSIER N° EX072786 - THEATRE DE SENART - RENOUELEMENT PAC - CP SEPTEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	750 000,00 € HT	13,33 %	100 000,00 €
Montant total de la subvention			100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DE SENART

Adresse administrative : ALL DE LA FETE
77127 LIEUSAIN

Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial

Représentant : Monsieur RENE RETHORE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2023 - 30 juin 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses démarre à compter du 1er juillet 2023.

Description :

Situé dans l'agglomération de Grand Paris Sud (23 communes, à cheval entre les départements de l'Essonne et la Seine-et-Marne), le Théâtre-Sénart est une scène nationale labellisée depuis 1992. En 2015, il s'est implanté dans un nouveau bâtiment au Carré-Sénart à Lieusaint (77). Le théâtre comprend deux salles (843 et 303 places) et dispose désormais d'un chapiteau inauguré en 2016. Il accueille environ 65 spectacles par saison pour près de 200 représentations couvrant toutes les disciplines scéniques, 1 à 2 productions par saison, des résidences de création ainsi qu'un important volet d'actions culturelles et artistiques. A compter du 1er juillet 2023, Caroline Simpson Smith succède à Jean-Michel Puiffe à la direction du Théâtre. Le Théâtre est subventionné par l'Etat (ministère de la Culture et de la Communication) et le Conseil départemental de la Seine-et-Marne.

Le bilan du Théâtre-Sénart des quatre dernières années est très positif. L'augmentation du soutien régional au titre de la PAC lors du précédent renouvellement (de 75 000 € en 2015 à 100 000 € en 2019) a été déterminant dans le développement des modalités d'accompagnement des artistes ces 4 dernières années. Le Théâtre-Sénart a accueilli des équipes artistiques en moyenne 132 jours par an. Entre 2019 et 2023, 5 projets ont été portés en production déléguée par le Théâtre-Sénart. Au total, sur 4 ans, 40 coproductions ont été engagées pour un montant moyen de 16 500 €, soit au total plus de 650 000 €

cumulés. Le Théâtre-Sénart a poursuivi sa collaboration avec la Compagnie Pipo, dirigée par Patrick Pineau, en tant qu'artiste associé. Plusieurs équipes artistiques (3 confirmées et 5 émergentes) ont également été accueillies en compagnonnage sur des périodes de 2 ans ou plus : Frédéric Sonntag (théâtre et jeune public), Johann le Guillerm (arts de la piste) et Art Move Concept (danse) pour les artistes confirmés et Thomas Poitevin (théâtre), Laura Bachman (danse), Claire Barrabès (autrice) et Thomas Gendronneau (théâtre musical) pour les artistes émergents. Par ailleurs, en 2022, le Théâtre-Sénart s'est engagé dans un Jumelage culturel avec la Préfecture de région Ile-de-France à destination de 9 quartiers du Sud-Seine-et-Marne (Melun, Moissy-Cramayel, Nemours et Dammarie-les-Lys). Ce parcours artistique construit sur trois ans et autour de projets axés sur le corps et le mouvement, est composé de trois dispositifs : projet de classe immersive Trop classe, programmation in situ et projets d'action culturelle portés par une équipe artistique. Enfin, une nouvelle édition du festival Le Campement, dédié au théâtre de rue, cirque et art forain a eu lieu lors d'un week-end de 2 jours en juin 2022. Ce festival extérieur gratuit a accueilli 2 800 spectateurs.

Le projet de renouvellement de la convention PAC 23-27 du Théâtre-Sénart s'inscrit dans une volonté de continuité. À compter du 1er juillet 2023, Caroline Simpson Smith a pris la direction du Théâtre-Sénart et porte un nouveau projet intitulé : Avec les artistes, au plus près des habitants. Quatre équipes artistiques franciliennes seront associées au projet du Théâtre : Art Move Concept, compagnie de danse seine-et-marnaise, mêlant le hip-hop et les arts du cirque ; Aïrelle Besson, trompettiste jazz, compositrice et arrangeuse ; David Geselson – Compagnie Lieux Dits, comédien, auteur et metteur en scène de théâtre et Les Ombres Portées, collectif pluridisciplinaire de théâtre d'ombres. L'accompagnement des équipes artistiques sera pensé sur un temps plus long, dans une logique d'un développement durable du spectacle vivant (multiplication des séries, tournées sur plusieurs saisons, travail sur la notion de répertoire...). La pluridisciplinarité des formes proposées restera le socle de la programmation du Théâtre-Sénart et certaines formes seront développées du fait des spécificités techniques du théâtre, comme la musique lyrique et l'Opéra, grâce à la fosse d'orchestre de la grande salle, le cirque avec l'espace chapiteau et les musiques actuelles amplifiées dans la petite salle en version debout.

Le Théâtre souhaite agir sur la professionnalisation dans les métiers du spectacle vivant et développera pour cela ses partenariats avec des lieux de formation (Comédie de Saint-Etienne, CFPTS, autres CFA...) pour accueillir des jeunes en apprentissage ou en stage et contribuer ainsi à leur formation.

Par ailleurs, le travail de développement du public jeune sera poursuivi, qu'il s'agisse du public scolaire et étudiant comme du public individuel 18-30 ans. Avec la mise en place du Pass culture, le Théâtre-Sénart a commencé à proposer des événements autour de spectacles à destination des ambassadeurs culture des lycées du territoire. La mise en place de résidence de création dans les universités et de projets inter-campus à l'horizon 25-26, pourraient être les prémisses d'un festival étudiant organisé en partenariat avec plusieurs structures de l'enseignement supérieur (l'IUT Sénart-Fontainebleau, l'ICAM de Lieusaint et l'université Panthéon Assas de Melun).

Enfin, en termes d'accessibilité, le Théâtre-Sénart continuera à développer son offre au public en situation de handicap (équipement des deux salles avec boucle auditive, programmation chaque saison d'un titre adapté en LSF, inscription dans des réseaux de développement d'actions culturelles adaptées...). Un investissement commun dans l'achat de gilets vibrants subpacs par exemple et une mutualisation des offres adaptées avec d'autres théâtres du territoire (Agora-Desnos, Scène nationale de l'Essonne, La Ferme du Buisson ou encore le Théâtre de Corbeil) serait un atout supplémentaire.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 20 juin 2023, la Région décide de renouveler la convention permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 **LIEUSAIN**

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	670 000,00	83,75%
Dépenses d'action culturelle	100 000,00	12,50%
Part des coûts de structure	30 000,00	3,75%
Total	800 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	150 000,00	18,75%
Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)	200 000,00	25,00%
Autre subvention État préfecture (acquise)	25 000,00	3,13%
Subvention Conseil départemental 77 (acquise)	50 000,00	6,25%
Subvention EPCI CA Grand Paris Sud (acquise)	150 000,00	18,75%
Recettes propres	225 000,00	28,13%
Total	800 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX072808 - LE SAX - RENOUVELLEMENT PAC - SEPTEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-657382-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	177 500,00 € HT	36,62 %	65 000,00 €
	Montant total de la subvention		65 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE SAX

Adresse administrative : 2 RUE DES CHAMPS
78260 ACHERES

Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial

Représentant : Monsieur MARC HONORE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2023 - 30 juin 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses démarre à compter du 1er juillet 2023.

Description :

Situé à Achères et désormais dirigé par Yannick Parage, Le Sax est un équipement comprenant une salle de spectacle, deux studios de répétition et un studio d'enregistrement, essentiellement dédiés aux musiques actuelles. Créé en 1991 dans un quartier classé en zone urbaine sensible, Le Sax a eu dès l'origine, l'objectif de créer du lien social, au travers du soutien à des artistes en résidence, l'accompagnement des pratiques amateurs, ainsi que la rencontre entre ses différents publics. Outre la programmation musicale tout public, Le Sax propose des spectacles pluridisciplinaires pour la jeunesse, ainsi que des actions culturelles et du soutien aux artistes œuvrant dans le domaine du jeune public. Depuis 2023, il est labellisé Scène conventionnée d'intérêt national Art, enfance, jeunesse - musiques actuelles. Association jusqu'en 2011, il est géré depuis 2012 via un EPIC (Etablissement public à caractère industriel et commercial). Le Sax est soutenu par la Ville d'Achères, la DRAC, le CNM et la Région Île-de-France, au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2006.

Le Sax présente un bilan très positif des quatre années écoulées. Dirigé depuis 2020 par Yannick Parage qui en est également la directrice administrative et financière, le lieu a accueilli en résidence au moins 15 équipes artistiques par an, et même 26 équipes en 2021 pendant la période de fermeture des salles. En 2022, il a créé une nouvelle offre de résidence longue, initiée avec Martin Luminet, artiste associé pour 2

saisons, comprenant pour 2022/23, une résidence en milieu scolaire, 2 temps de résidence au Sax avec des temps de diffusion associés. En 2022, Le Sax s'est associé à 6 lieux des Yvelines pour créer le « réseau jeune public Musique 78 », visant à mutualiser l'accompagnement (résidence, préachat, coproduction) de l'équipe artistique jeune public retenue pour 2 ans (la Compagnie La Tortue avec Delphine Noly pour sa création « Rêve de fer »). Par ailleurs, Le Sax a fortement augmenté le volume de ses actions culturelles avec 280h en moyenne par an, comprenant une dizaine de projets menés par saison avec les établissements scolaires de la ville d'Achères et du territoire de GPSEO (dont l'action « Regards sur soi, les autres, le monde » soutenue par la Région), et des ateliers en marge des 3 festivals qu'il organise : « Les pépites sonores » pour le jeune public, « Ultrazik » autour des musiques ultramarines et Happy Parvis concerts estivaux en plein air.

Le projet PAC proposé pour les 4 ans s'inscrit dans la dynamique impulsée par la labellisation en 2023 du Sax comme Scène conventionnée d'intérêt national « Art, enfance, jeunesse - musiques actuelles ». Le soutien à la création se poursuivra avec des apports numériques plus importants, en parallèle de l'accueil en résidence et de l'accompagnement (qui concernera notamment les musiciens « Echoes and more » et Gera Bertolone). La résidence de Martin Luminet se poursuivra en 2023/24, avec des actions prévues avec les musiciens amateurs du conservatoire et des studios du Sax, une programmation en 1ère partie et une carte blanche. Un temps fort sera aussi organisé sur une semaine, autour de la représentation des femmes dans l'écosystème de la musique, avec la programmation d'un spectacle « PUNK.E.S ou comment nous ne sommes pas devenues célèbres » de la compagnie Soy Création (accueillie en résidence en 2022), des conférences, une masterclass et une résidence en non mixité pour favoriser la participation des femmes. Le Sax prévoit une résidence d'artiste en milieu scolaire (dont lycée), autour de la création « Toute l'histoire des JO en 2024 secondes ». 308h d'actions culturelles sont prévues en 2023/24, comprenant des actions organisées dans le cadre de ses partenariats avec la biennale de danse « Sur quel pied danser » du territoire de GPSEO, avec les festivals Villes des Musiques du Monde, Estival, Blues sur Seine ou encore le Centre de psychothérapie de Poissy.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 20 juin 2023, la Région décide de renouveler la convention quadriennale de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

📍 ACHÈRES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	98 300,00	52,43%
Dépenses d'action culturelle	51 700,00	27,57%
Part des coûts de structure	37 500,00	20,00%
Total	187 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	75 000,00	40,00%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)	30 000,00	16,00%
Autre subvention État (sollicitée)	5 000,00	2,67%
Subvention GPSEO (sollicitée)	9 000,00	4,80%
Subvention Ville Achères (acquise)	37 500,00	20,00%
Autre subvention (sollicitée)	10 000,00	5,33%
Sociétés civiles (sollicitée)	8 000,00	4,27%
Partenaires privés (sollicitée)	3 500,00	1,87%
Recettes propres	9 500,00	5,07%
Total	187 500,00	100,00%

**DOSSIER N° EX072809 - COMPAGNIE DE LA GARE (Nouveau Gare au Théâtre) -
RENOUVELLEMENT PAC - CP SEPTEMBRE 2023**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	377 000,00 € HT	19,89 %	75 000,00 €
Montant total de la subvention			75 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE DE LA GARE
Adresse administrative : GARE AU THEATRE
94400 VITRY-SUR-SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur PATRICK URBAIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2023 - 30 juin 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses démarre à compter du 1er juillet 2023.

Description :

Gare au Théâtre est un lieu intermédiaire historique, installé dans un site appartenant à la SNCF à côté de la gare RER de Vitry. Il a été fondé par Mustapha Aouar, qui l'a dirigé pendant plus de vingt ans jusqu'en 2019.

Le lieu, du fait de la diversité de ses espaces (5 salles de différentes capacités, soit 1000 m² de parquet), offre aux compagnies - notamment émergentes - des espaces de création et de diffusion précieux sur le plan technique à proximité de Paris.

Co-dirigé depuis le 1er septembre 2019 par l'auteur et metteur en scène Yan Allegret et la directrice Diane Landrot. Ils portent un projet intitulé « Aiguillages », qui a pour ambition de faire de Gare au Théâtre un lieu d'accompagnement de l'émergence artistique et des écritures contemporaines en particulier, articulé sur l'accueil de résidences, de la diffusion, des temps forts et une action territoriale renforcée.

Le bilan, des 4 années est positif. Chaque saison, plus d'une trentaine de compagnies sont accueillies en résidence pour une durée moyenne de quinze jours. L'accueil des compagnies émergentes propose un soutien dans la construction des projets en offrant un temps de répétitions, un temps de diffusion ainsi

qu'un accompagnement pour la promotion des spectacles. 4 spectacles sont coproduits par saison en moyenne, 79 spectacles diffusés en 2022-23, 3 festivals et un temps fort. En année pleine, en dehors la crise sanitaire, 80 spectacles sont accueillis pour plus de 130 représentations.

Depuis 2021, le festival « Théâtre, Amour & Transat » a pris la succession de « Nous n'irons pas à Avignon » dans une dynamique qui favorise les liens entre création, diffusion, action culturelle et implantation territoriale. Le principe de coproduction et de cession a été mis en place par la nouvelle codirection, auparavant les spectacles étaient diffusés en coréalisation uniquement. Les coproductions sont de 1000 € par compagnies et l'objectif est de parvenir à 5 000 €.

Les cessions représentent un budget de 20 000 € par an. L'espace Claudine Galea, créé en octobre 2020, permet à un auteur de venir écrire dans un espace convivial. Des projets sont issus de cet espace : les soirées I WANT YOUR TEXT, les scènes ouvertes (à toutes et tous). Les liens avec d'autres partenaires se renforcent : Fondation Beaumarchais, ARTCENA, à mots découverts, le Théâtre de la Tête Noire, etc...

Les artistes en résidence longue et de création animent des ateliers sur le territoire et au sein du théâtre : ateliers de pratique artistique et d'écriture notamment dans les lycées. Au total chaque saison, 1 000 h d'actions culturelles sont proposées pour 1 500 participants dont 40 h en 2022-23 en direction des lycéens et 285 h en direction de personnes en situation de précarité.

Projet des 4 prochaines années

En 2023-24, 11 résidences sont déjà prévues, dont 6 sont des compagnies émergentes. Le festival T.A.T#3 (théâtre, amour et Transat) permettra à une quinzaine de compagnies de bénéficier de 3 jours de temps de travail avant d'être programmées dans et hors les murs du théâtre.

Le lieu est ouvert toute l'année même en dehors des temps de présentation publique : lieu de circulation, des parcours sont mis en place, des temps de restitution, des scènes ouvertes. En termes d'actions culturelles, autour de 1060 h sont prévues la saison 2023-24, dont 67 h en direction de lycéens principalement de Vitry sur Seine et plus de 250 h auprès de personnes en situation de précarité.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 20 juin 2023, la Région décide de renouveler la convention quadriennale de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	262 000,00	67,70%
Dépenses d'action culturelle	50 000,00	12,92%
Part des coûts de structure	75 000,00	19,38%
Total	387 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	85 000,00	21,96%
DRAC Île-de-France (acquise)	96 000,00	24,81%
Conseil départemental 94 (sollicitée)	30 000,00	7,75%
EPT 12 GOSB (sollicitée)	20 000,00	5,17%
Ville de Vitry sur Seine (sollicitée)	76 000,00	19,64%
Recettes propres	80 000,00	20,67%
Total	387 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX072812 - LES INSTANTS CHAVIRES - ASSOCIATION MUZZIQUES -
RENOUVELLEMENT PAC - CP SEPTEMBRE 2023**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	368 000,00 € TTC	16,30 %	60 000,00 €
Montant total de la subvention			60 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MUZZIQUES
Adresse administrative : 7 RUE RICHARD LENOIR
93100 MONTREUIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur FABRICE LATOUCHE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2023 - 30 juin 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses démarre à compter du 1er juillet 2023.

Description :

Depuis 1991, l'association « Muzziques », dirigée par Thierry Schaeffer, gère la salle de concert Les Instants Chavirés située à Montreuil, plateforme de production et de diffusion des expressions contemporaines. Repéré sur le plan national et international, ce lieu est un laboratoire de création sonore qui participe à la diversité de l'offre culturelle sur la production et la diffusion de toutes les facettes de la création musicale improvisée, du rock expérimental, de la musique électronique à l'électro-acoustique ou bruitiste, très peu représentées dans le circuit de diffusion. La programmation musicale des Instants Chavirés se définit par la diffusion et la production de concerts, et l'organisation de résidences d'artistes. Près de 3 250 concerts ont été ainsi proposés depuis 30 ans. Il développe également un projet d'arts visuels dans la Friche Bouchoule, propriété du Département dans un quartier en rénovation urbaine.

Le lieu Les Instants Chavirés mobilise les acteurs de la vie éducative et culturelle de son territoire autour de projets de médiation ou pédagogiques, menés par des artistes intervenants musiciens ou plasticiens, professionnels et pédagogues, avec l'organisation d'ateliers de diverses disciplines dans une vingtaine d'équipements scolaires et périscolaires. Septembre 2019 voit la création du Pôle des pratiques exploratoires du son et de la musique avec l'accueil dans leurs locaux du collectif COAX et du festival Sonic Protest. La prise de risque et l'innovation sont au cœur du projet de la structure. Les Instants

Chavirés bénéficient de conventions pluriannuelles avec le Département de Seine-Saint-Denis, la Ville de Montreuil, la Région et la DRAC Île-de-France.

Bilan 2019 - 2022

Malgré la crise sanitaire, les Instants Chavirés sont parvenus à maintenir leur activité, en accueillant plus d'équipes en résidences dès 2019, de 12 à 14 projets, en inventant des formats de diffusion hors les murs, dans l'espace public et dans toutes les structures culturelles et associatives de la ville, qui ont permis de faire entendre les esthétiques défendues par le lieu à de nouveaux publics, qui ne se déplacent pas dans les salles. Ils ont coproduit les concerts du festival Sonic Protest sur plusieurs lieux franciliens. Une fois par mois, les soirées Quasi permettent à de jeunes artistes de présenter leur travail souvent pour la première fois. Les actions culturelles, déjà nombreuses, se sont développées notamment en direction des publics éloignés, en lien avec Emmaüs, Collectoris et autres structures du champ social. Des séances d'écoute, des sorties de résidences, des expositions ont pu être organisées à destination des élèves du lycée horticole de Montreuil. La constitution d'un pôle autour des musiques expérimentales en collaboration avec le collectif Coax et le festival Sonic Protest a permis la mise en place de résidences, de répétitions et de coproductions. Durant la crise les recettes propres ont diminué de 58 % mais ont été compensées par les aides exceptionnelles et des charges inférieures. La rémunération des salariés a pu être maintenue en intégralité.

Projet 2023 - 2026

Tout en maintenant ses activités, le lieu souhaite développer l'accompagnement professionnel des artistes émergents ainsi qu'à celui d'artistes confirmés. Le travail de sensibilisation de nouveaux publics par l'accroissement des partenariats locaux s'amplifiera. Par saison, 150 projets seront présentés, 15 résidences occuperont le lieu une soixantaine de jours. 40 concerts sont prévus, en plus des 10 concerts consacrés à l'émergence et notamment à la scène locale ("Quasi"). Les Instants Chavirés sont un maillon conséquent dans le développement de la création sonore contemporaine pour des projets émergents comme pour des artistes très confirmés, pour lesquels ils sont, via leurs partenariats internationaux, à l'impulsion de tournées européennes. Afin d'augmenter la capacité de diffusion, le lieu s'associe aux structures culturelles et lieux associatifs de Montreuil. Les quatre prochaines saisons en termes d'action culturelle se développeront autour de trois axes principaux : la création sonore en milieu scolaire, le travail autour de l'écoute et la transmission de formes musicales expérimentales et improvisées, et l'accessibilité à tous les publics, tout particulièrement les plus éloignés, géographiquement et culturellement, et relevant du champ social et médical. Un ensemble d'actions culturelles sera mené dans les lycées et CFA d'Île-de-France, en partenariat avec 3 lycées Condorcet, Jeanne Barret et Hénaff de Montreuil, dont un parcours en 3 temps avec une compositrice (Aude Rabillon), une chorégraphe (Pauline Tremblay), une plasticienne (Cynthia Lefebvre). Une collaboration avec la Muse en Circuit amènera le lieu à accueillir des lycéens d'Alfortville.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 20 juin 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	253 671,00	67,11%
Dépenses d'action culturelle	58 929,00	15,59%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	65 400,00	17,30%
Total	378 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	70 000,00	18,52%
DRAC Île-de-France (acquise)	49 800,00	13,17%
DRAC Île-de-France - Eté culturel (sollicitée)	12 000,00	3,17%
Département 93 (sollicitée)	3 800,00	1,01%
Département 93 (acquise) - CAC	50 000,00	13,23%
Ville de Montreuil (acquise)	66 000,00	17,46%
Ville de Montreuil - Classe ville (sollicitée)	5 400,00	1,43%
Sociétés civiles (sollicitée)	12 000,00	3,17%
Recettes propres	93 000,00	24,60%
CNM	16 000,00	4,23%
Total	378 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX072829 - LA MAISON OUVERTE - LE DUNOIS - RENOUVELLEMENT PAC - CP SEPT 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	170 570,00 € HT	23,45 %	40 000,00 €
Montant total de la subvention			40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA MAISON OUVERTE
Adresse administrative : 108 RUE DU CHEVALERET
75013 PARIS 13
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ANNE FRANCOISE CABANIS, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2023 - 30 juin 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses démarre à compter du 1er juillet 2023.

Description :

Depuis 1999, la programmation du Théâtre Dunois (128 places), géré par l'association La maison ouverte, situé dans le 13e, est orientée vers le spectacle jeune public. En 2002, l'Etat reconnaît la qualité du travail réalisé par le Théâtre Dunois au titre de « scène conventionnée pour le jeune public ». À la suite du départ à la retraite de Nelly Le Grevellec en 2018, Christophe Laluque est nommé à la direction. A l'automne 2019, la Ville de Paris confie également les clés de l'ancien Théâtre Astral, au cœur du Parc floral, au Théâtre Dunois qui associe à son projet 5 compagnies œuvrant à l'adresse de la petite enfance (Compagnie AMK, I am a bird now, Compagnie Lunatic, Compagnie du Porte-voix et la Compagnie Des lendemains qui chantent). Ce nouveau volet d'activités est baptisé « Théâtre du Parc - scène pour un jardin planétaire » - tout comme le concept éponyme du jardinier-poète Gilles Clément, parrain d'honneur du lieu, d'une capacité de 90 places en gradin. Le Théâtre Dunois a rejoint le Label RELAX, qui permet d'adapter des représentations accessibles à tous les publics dont des personnes en situation de handicap complexe. Le Théâtre Dunois est soutenu par la DRAC Île-de-France et la Ville de Paris.

Le bilan de la convention est marqué par l'arrivée d'un nouveau directeur Christophe Laluque à la tête de l'association d'une part, et l'élargissement du projet tourné vers la petite enfance avec la mise en route

d'une seconde salle. L'accueil en résidence a considérablement augmenté grâce à la nouvelle salle. Le Théâtre Dunois a accentué son soutien à la littérature et à la musique, avec des focus proposés à des auteurs et une résidence soutenue par la SACEM pour le compositeur associé Ezequiel Spucches. Le théâtre a pu poursuivre son travail d'accueil, de spectacles en coréalisation sur des séries de 7 à 18 représentations et a coproduit 10 spectacles pour un montant de 23 115 euros. Toutes les compagnies impactées par la crise sanitaire ont bénéficié d'un report de leur programmation et ont reçu des indemnités Covid pour un montant de 32 000 euros. Le théâtre Dunois a développé sur la période un partenariat vertueux avec le TAG de Grigny : mutualisation des moyens des 2 structures dirigées par Christophe Laluque, leur apportant un soutien global et une extension vers la grande couronne (coproduction, résidence, stockage, matériel technique...). Dès 2021-2022, le théâtre a doublé son budget dédié aux actions artistiques. Le théâtre est désormais l'un des seuls théâtres franciliens à mener une politique ambitieuse et régulière en matière de handicap, dans un souci d'agir pour l'inclusivité des spectateurs porteurs de handicap (audiodescription et séance en dispositif RELAX). Christophe Laluque a également mis en place une nouvelle programmation accessible aux adolescents. Si le festival « ados » n'a pas pu avoir lieu et s'est transformé en divers projets participatifs, le théâtre a réussi à développer un nouveau public lycéens, quasi inexistant avant 2018 et qui représente aujourd'hui 15% des entrées payantes actuellement (4 lycéens partenaires, près de 220h assurés d'intervention en 2022-2023).

Pour les 4 prochaines années, le théâtre souhaite poursuivre son projet selon les grands axes suivants :

- Un théâtre dédié à la jeunesse dont la programmation promeut le texte, le récit. Christophe Laluque souhaite privilégier les grandes écritures jeunesse d'aujourd'hui (Joël Jouanneau, Mariette Navarro, Laurent Gaudé, Catharina Valckx, Mike Kenny...) mais aussi du répertoire plus classique (Rainer Maria Rilke...). Les arts du récit seront soutenus, avec des programmations en série entre 8 et 15 représentations, véritable coup de tremplin pour la diffusion future des créations.
- Des artistes associés dont le compositeur Ezequiel Spucches avec l'Ensemble AlmaViva pour une dernière saison en 2023/2024 avant d'associer une nouvelle compositrice en 2024/2025 (avec commande d'une à deux œuvres originales pour le jeune public) d'une part, et poursuivre avec les 5 compagnies œuvrant à l'adresse de la petite enfance (Compagnie AMK, I am a bird now, Compagnie Lunatic, Compagnie du Porte-voix et la Compagnie Des lendemains qui chantent) d'autre part.
- Des résidences proposées pendant les vacances scolaires aux compagnies lauréates du réseau « La vie devant soi » dont le cahier des charges souhaite faire émerger des nouvelles œuvres à destination des adolescents ou du réseau « jeune public en Essonne ». Le collectif Gwen présentera sa nouvelle création LA VISITEUSE en 2023/2024 dans ce cadre.

Le théâtre Dunois est au cœur des réseaux professionnels franciliens jeune public, et a développé des partenariats d'accueil de compagnies avec les établissements franciliens (dont CNDC Atelier de Paris, Etoile du Nord, le Festival de Marne comme nouveaux partenaires).

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 20 juin 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  PARIS
-  PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	125 070,00	62,36%
Dépenses d'action culturelle	35 500,00	17,70%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	40 000,00	19,94%
Total	200 570,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	70 000,00	34,90%
Subvention État DRAC IDF / fonctionnement (a)	15 000,00	7,48%
Subvention État DRAC idf / résidence territoriale (s)	10 000,00	4,99%
Autre subvention État / politique de la ville (a)	2 500,00	1,25%
Subvention Ville (a) / fonctionnement	15 000,00	7,48%
Subvention Ville (s) / politique de la ville	2 500,00	1,25%
Subvention Ville (a) / art pour grandir	22 000,00	10,97%
Subvention Ville (a) / DACSO	3 200,00	1,60%
Sociétés civiles (a) : Sacem	15 000,00	7,48%
Recettes propres : billetterie	40 370,00	20,13%
Autre financement : CAF	5 000,00	2,49%
Total	200 570,00	100,00%

DOSSIER N° EX072848 - ECARTS (ANIS GRAS) - RENOUELEMENT PAC - CP SEPTEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	409 000,00 € TTC	15,89 %	65 000,00 €
	Montant total de la subvention		65 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ECARTS
Adresse administrative : 55 AV LAPLACE
94110 ARCUEIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur GILLES LACOMBE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2023 - 30 juin 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses démarre à compter du 1er juillet 2023.

Description :

Dirigé par Catherine Leconte, « Anis Gras - le lieu de l'autre » est un lieu pluridisciplinaire de création contemporaine, de recherche et d'éducation populaire situé à Arcueil dans l'ancienne distillerie Anis Gras, construite par Raspail en 1856 (inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques). Le lieu dispose de plusieurs studios de travail, d'un atelier, de deux salles de spectacles modulables de 80 places : La Distillerie et L'Orangerie, d'un espace polyvalent, d'une cour extérieure et d'hébergements.

Le bilan des 4 années est très positif. Anis Gras, le lieu de l'Autre a encore renforcé son identité, ses particularités.

De nombreuses équipes artistiques sont accueillies en résidence, artistes confirmés comme jeunes équipes sur des durées variables d'une semaine à une année, renouvelable ainsi que des résidences permanentes pour des artistes associés.

Anis Gras organise également des ateliers hebdomadaires et des temps de rencontre dans d'autres espaces sur le territoire. Notamment avec le Culture Truck, centre culturel mobile, camion équipé/lieu de création et de diffusion artistique qui est aussi un lieu d'échange et de partage. Le lieu a développé la Petite Fabrique des Arts et des Cultures - des projets de transmission entre artistes et jeunes du territoire et un nouvel espace au sein de la galerie commerçante la Vache Noire, baptisé L'Autre Lieu Enseigne

artistique depuis 2019.

Anis Gras est devenu en janvier 2022 pôle art et handicap pour le territoire du Val-de-Marne. Il est membre du réseau Imago, réseau réunissant les pôles art et handicap franciliens et soutenu par la région Île-de-France.

Chaque saison plus d'une centaine de compagnies sont accueillies, plus de 250 ouvertures sont proposées. En moyenne environ 13 compagnies ont été coproduites chaque saison.

L'équipe d'Anis Gras a développé une programmation dans le cadre de résidences artistiques, à l'Ehpad Cousin de Méricourt de Cachan dans une salle de spectacle de 120 places située en plein cœur de l'Ehpad et à s'ouvrir à un public spécifique. Anis Gras a orchestré 3306 heures d'actions culturelles en 2022-23 dont 95 heures en direction d'un public lycéen et 89 heures en direction de personnes en situation de précarité ou de handicap.

Projets 2024-2027

Environ 150 résidences seront accueillies chaque saison, la structure ne fait pas de sélection et tente de répondre à toutes les demandes en fonction de l'état d'avancement des projets. Le lieu étant dans une démarche d'accueil au long cours, plusieurs compagnies seront présentes sur les 4 prochaines saisons. S'ajoute à cela des résidences d'une semaine (42 par an) ainsi que celles programmées à l'Ehpad Cousin de Méricourt, Cachan (10 par an). Ces résidences sont programmées chaque trimestre afin de permettre une plus grande souplesse et réactivité.

Sur les prochaines années des aides à la production et/ou de contrat de cession seront proposées (entre 600 € et 8 000 €) pour notamment les projets notamment de Félix Loizillon, Jean-Christophe Marti, Nicole Pschetz et Joseph Jaouen, compagnie Dam Cespi, compagnie Baïkal, Kim Lan N'Guyen Thi, Yoram Rosilio, Nicolas Souchal, Les Vingtièmes Rugissants, Artep, Point de suspensions...

650 heures d'actions culturelles sont prévues dont 41 heures auprès de lycéens et 176 auprès de personnes âgées dépendantes et personnes en situation de handicap pour la saison à venir.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 20 juin 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité.

Localisation géographique :

- ARCUEIL
- CACHAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	255 500,00	60,98%
Dépenses d'action culturelle	80 500,00	19,21%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	83 000,00	19,81%
Total	419 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	75 000,00	17,90%
DRAC Île-de-France (sollicitée)	42 000,00	10,02%
État - Politique de la Ville (sollicitée)	12 000,00	2,86%
Conseil départemental 94 (sollicitée)	32 000,00	7,64%
EPT 12 GOSB (acquise)	125 000,00	29,83%
Ville d'Arcueil (acquise)	27 000,00	6,44%
Aides publiques à l'emploi (acquise)	30 000,00	7,16%
Partenaires privés (acquise)	5 000,00	1,19%
Recettes propres	71 000,00	16,95%
Total	419 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX072856 - NANTERRE AMANDIERS - RENOUVELLEMENT PAC - CP SEPT 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	381 068,00 € HT	17,06 %	65 000,00 €
	Montant total de la subvention		65 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : NANTERRE AMANDIERS
Adresse administrative : 7 AVENUE PABLO PICASSO
92022 NANTERRE
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur CHRISTOPHE RAUCK, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2023 - 30 juin 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses démarre à compter du 1er juillet 2023.

Description :

Le Théâtre Nanterre-Amandiers est un centre dramatique national (CDN), créé en 1982 à la suite de la dissolution de la Maison de la Culture à Nanterre et du Centre Dramatique National de Nanterre fondés respectivement en 1968 et en 1971. Des metteurs en scène reconnus se succèdent à la direction : Patrice Chéreau, Jean-Pierre Vincent (1990), Jean-Louis Martinelli (2002), Philippe Quesne et Nathalie Vimeux (2014). Depuis 2021, le CDN est dirigé par Christophe Rauck. Le projet de la nouvelle direction marque une nouvelle page dans son histoire avec de grands travaux permettant de réimaginer les lieux. Les artistes associés au projet pour les premières saisons sont, entre autres, Joël Pommerat, Anne-Cécile Vandalem, Tiphaine Raffier et Julien Gosselin. Nanterre-Amandiers (construit en 1976) connaît depuis début 2021 une rénovation de grande ampleur, de la machinerie scénique aux espaces d'accueil. Ces travaux sont soutenus par la Région dans le cadre du CPER (2021-2027). L'activité actuelle du théâtre et la programmation s'organisent dans les anciens ateliers décors transformés en théâtre éphémère pendant toute la durée des travaux. Le théâtre est soutenu au fonctionnement par le ministère de la culture, le conseil départemental des Hauts-de-Seine et la Ville de Nanterre. Le théâtre est le partenaire artistique de 2 classes préparatoires théâtre, d'un enseignement de spécialité théâtre et de plusieurs ateliers dans des lycées franciliens.

Le bilan des 4 dernières années dénote d'un changement de direction artistique en cours de conventionnement. Les quatre dernières saisons ont été l'occasion d'un changement de direction, entre celle incarnée par Philippe Quesne, jusqu'en 2020, et celle de Christophe Rauck qui commence en 2021. Il s'agit aussi d'une période marquée par l'installation dans le Théâtre éphémère à partir d'octobre 2021 : une seule salle de spectacle au lieu de 3. Du fait du manque d'espace pour les résidences, le théâtre a initié des collaborations avec d'autres théâtres partenaires (Théâtre de Gennevilliers, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre Ouvert, Maison de la Musique de Nanterre). Ces contraintes ont également fait évoluer le projet de résidence en faveur d'actions plus ancrées sur le territoire local du théâtre à l'image de la résidence de 2 mois de Philippe Jamet chez 8 habitants de Nanterre pour recueillir leurs paroles et les restituer avec eux sous forme de 30 performances dans leurs appartements en juin 2023. Sur la période, l'équipe du théâtre atteste d'un nombre important d'actions culturelles en direction des lycéens (entre 7 et 10 lycées partenaires, plus de 1 000 heures d'intervention en 2022/2023) et en direction des personnes en situation de précarité (15 structures relais, plus de 2 200 heures).

Pour le projet des 4 ans à venir, le théâtre Nanterre-Amandiers sollicite la Région pour soutenir son projet intitulé « La belle troupe des Amandiers ». Il s'agit de constituer une troupe de 12 jeunes comédiens de 19 à 26 ans, recrutée sur auditions, pour rentrer en immersion sur le territoire d'implantation du théâtre durant les trois prochaines saisons. Christophe Rauck envisage des temps de création avec cette troupe, occasion de rencontres professionnelles entre les jeunes artistes et des artistes invités plus expérimentés au sein des productions vouées à tourner ensuite en version légère sur le territoire. La résidence de la Belle troupe est évaluée à environ 175 000 euros par an, sur trois ans, avec un apport en production du théâtre de 125 000 euros. Hormis ce projet, les apports en coproduction se situent entre 15 000 et 30 000 euros. A cela s'ajoute le souhait de soutenir la présence d'auteurs au cœur d'une maison de production. Souvent écarté des scènes, les auteurs Sonia Chiambretto, Claudine Galéa, Pauline Peyrade, Sara Stridsberg, André Markowicz, Christophe Pellet, Remi De Vos, Guy Régis Jr sont cités. A la réouverture du nouveau théâtre, 4 artistes et metteurs en scène capables de créer les grands récits du monde seront associés afin de leur confier la co-programmation d'une saison à partir de 2025 : Julien Gosselin, Joel Pommerat, Tiphaine Raffier, Anne-Cécile Vandelem.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 20 juin 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 NANTERRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	392 000,00	90,41%
Dépenses d'action culturelle	23 826,00	5,49%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	17 774,00	4,10%
Total	433 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	117 532,00	27,11%
DRAC IDF (complément de prix)	175 446,00	40,46%
CD92 (complément de prix)	28 071,00	6,47%
Ville Nanterre (complément de prix)	30 411,00	7,01%
Recettes propres (billetterie)	82 140,00	18,94%
Total	433 600,00	100,00%

DOSSIER N° EX072858 - LES CONCERTS DE POCHE - RENOUELEMENT PAC - CP SEPTEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	831 000,00 € TTC	4,81 %	40 000,00 €
Montant total de la subvention			40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES CONCERTS DE POCHE

Adresse administrative : 1 ROUTE DE BARBEAU
77133 FERICY

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur JULIEN TRICARD, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2023 - 30 juin 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses démarre à compter du 1er juillet 2023.

Description :

Fondés en 2005 par la pianiste Gisèle Magnan à Féricy (77), Les Concerts de Poche mènent une triple mission : artistique, sociale et territoriale. Implanté en Seine-et-Marne, le projet francilien s'est étendu en Essonne et dans le Val-de-Marne. L'association programme dans plusieurs régions les jeunes et grands artistes de la musique classique, du jazz et de l'opéra au cœur des territoires ruraux et des quartiers à travers un dispositif innovant d'ateliers et concerts indissociables, adressés prioritairement aux habitants éloignés de l'offre culturelle. Les Concerts de Poche mènent des résidences autour d'un programme de diffusion dans de petites salles de proximité ainsi que des actions de sensibilisation menées en collaboration étroite avec les acteurs socio-éducatifs locaux. Reconnue d'utilité publique, l'association est soutenue par la Drac Île-de-France, les Conseils Départementaux de Seine-et-Marne, de l'Essonne et du Val-de-Marne.

Le bilan présenté par Les concerts de Poche sur ces quatre années de conventionnement PAC est largement positif. Entre 2019 et 2023, Les Concerts de Poche ont programmé 30 à 32 projets de territoire chaque saison étroitement coconstruits avec les acteurs locaux et fédérant des secteurs professionnels qui ne travaillent pas forcément ensemble. Ces projets (concerts et ateliers) ont été menés auprès de leurs territoires partenaires et également sur de nouveaux territoires en réponse aux nombreuses

sollicitations reçues : Chelles (77), Mennecy (91), Ivry-sur-Seine (94), les Communautés de communes Entre Juine et Renarde (91), du Pays de l'Ourcq (77), les Communautés d'agglomération de l'Etampois Sud-Esson (91), Val d'Yerres Val de Seine (91). Ces projets se déroulent au cœur des lieux de vie des habitants, dans des salles polyvalentes et non spécifiquement dédiées au spectacle vivant, aussi l'association a investi en 2020 dans du matériel indispensable à la réalisation de ces actions. Les deux tiers des ateliers sont consacrés aux établissements scolaires et plus de 1 800 lycéens et apprentis ont bénéficié d'actions musicales sur les quatre ans. Un très grand nombre d'ateliers, réalisés dans le cadre du dispositif Culture et Santé de le DRAC Île-de-France ou avec le Conseil Départemental de l'Essonne dans le cadre du dispositif Rompre l'isolement, est dédié aux publics issus du secteur social en partenariat avec les structures sociales ou médicales (Hôpital de Montereau-Fault-Yonne, les EHPAD de Saint-Pierre-de-Nemours et Château-Landon et les Maisons des Solidarités de Mennecy et Massy...). Les Concerts de poche soutiennent la jeune création et accompagnent les compositeurs dans leur insertion professionnelle, comme cela a été particulièrement le cas pour Othman Louati, lauréat du dispositif FORTE en 2020. L'association encourage également le compagnonnage et mélange des générations entre jeunes artistes et artistes plus chevronnés, donnant ainsi l'impulsion à de nouvelles formations inédites, comme le quatuor formé par les deux violoncellistes confirmés Anne Gastinel et Xavier Philipps, ainsi que deux jeunes talents émergents du violoncelle Leonardo Capezalli et Marwane Champ. En 21-22, Les Concerts de Poche ont proposé pour la première fois une formation spécifique destinée aux enseignants des écoles primaires et professeurs de lycée professionnel, avec l'appui du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le soutien de la Fondation Bettencourt Schueller. 53 enseignants et professeurs franciliens issus de 43 établissements scolaires ont été formés à la direction de chœur et ont créé près de 40 nouvelles chorales scolaires en Seine-et-Marne et en Essonne.

Pour les quatre prochaines années, les Concerts de poche vont continuer de mener leur action en développant 16 à 18 résidences : 1 résidence de création artistique ; 6 à 8 résidences d'actions culturelles et de création longue durée et 7 à 9 résidences d'action culturelle. L'association mènera 32 à 35 projets musicaux annuels incluant de manière indissociable concerts et ateliers, coconstruits sur les territoires, soit 32 à 35 concerts et 600 à 700 heures d'ateliers dont près de 200 heures d'ateliers musicaux dans les lycées et CFA en direction de près de 600 adolescents et jeunes adultes. Elle accompagnera près de 150 artistes de la musique classique, du jazz et de l'opéra par an, dont de très nombreux jeunes talents avec une attention portée à la parité et de la diversité de ces artistes. Ces projets de territoire qui touchent près de 13 000 franciliens chaque année se font en partenariat étroit avec près d'une centaine de communes, communautés de communes ou communautés d'agglomération des départements de la Seine-et-Marne, de l'Essonne et du Val-de-Marne. Par ailleurs, les Concerts de Poche continueront de soutenir la création en commandant chaque saison, dans le cadre de la résidence de création de l'Orchestre des Concerts de Poche, deux nouvelles œuvres à un compositeur contemporain. En 2024, l'association commandera une œuvre à David Walter, chef d'orchestre de l'Orchestre des Concerts de Poche. La programmation des Concerts de Poche veut s'inscrire dans les thématiques majeures de société. Ils accompagnent par exemple le concert-lecture La Terre a soif du pianiste Michel Dalbertot du récitant Erik Orsenna, créé pour les Concerts de Poche, qui entre en résonance avec les fleuves de la communauté de communes des 2 Morin ; ou encore les créations de spectacle de la Compagnie Les Voix Elevées Les Mains dans le Cambouis autour du handicap. Afin de favoriser la pérennisation de l'action artistique et culturelle, en particulier en milieu scolaire, Les Concerts de Poche développent depuis 2023 des padlets, outils numériques qui permettent de regrouper de nombreux outils pédagogiques. Enfin, l'association a connu un changement de gouvernance, avec l'arrivée de Sonia De Leusse à la direction générale en mai 2022 et la passation de Gisèle Magnan, fondatrice, qui poursuit la direction artistique de l'association. Dans ce cadre, l'élaboration d'un nouveau projet stratégique sera voté en juin 2023.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 20 juin 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE
- ESSONNE
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	438 500,00	51,53%
Dépenses d'action culturelle	242 500,00	28,50%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	170 000,00	19,98%
Total	851 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	60 000,00	7,05%
Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)	80 000,00	9,40%
Autre subvention État ANCT (sollicitée)	51 100,00	6,00%
Subvention Conseil départemental 77 (sollicitée)	120 000,00	14,10%
Aides publiques à l'emploi (sollicitée)	7 107,00	0,84%
Recettes propres	303 300,00	35,64%
Partenaires privés	229 493,00	26,97%
Total	851 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX072859 - PETIT BAIN - RENOUVELLEMENT PAC - CP SEPTEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	1 116 992,00 € HT	3,58 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PETIT BAIN

Adresse administrative : 7 PORT DE LA GARE
75013 PARIS 13E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société Anonyme Coopérative Professionnelle

Représentant : Monsieur LAURENT DECES, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2023 - 30 juin 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses démarre à compter du 1er juillet 2023.

Description :

Petit Bain a été créé en 2011, par les équipes des associations de La Guinguette Pirate et du Bouquin Affamé. Cet équipement culturel flottant atypique regroupe une salle de concert de 450 places, un restaurant et une terrasse sur son toit. Petit Bain propose une programmation hybride mêlant concerts, spectacles, soirées clubbing, expériences artistiques pour le jeune public, animations ludiques dans la cantine et événements hors les murs, principalement sous la forme de concerts ou d'actions culturelles. Plus de 300 concerts sont programmés par an, ainsi que des temps forts (L'Odyssée, Welcome, Delight), des soirées consacrées à l'émergence, des actions de solidarité et de sensibilisation (jeune public, lycéens, publics précaires, public sénior, public en situation de handicap, migrants...). Son modèle économique repose sur des ressources propres à hauteur de 90%, provenant principalement de la billetterie et des recettes générées par l'activité de bar et de restauration, lui permettant de pratiquer une tarification très accessible (entre 6 et 15 € le billet). Le lieu est principalement soutenu par la Ville de Paris et la région Île-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2009.

Bilan 2019 - 2022

Comme tous les lieux musiques actuelles, Petit Bain a particulièrement subi la crise sanitaire. Le lieu a cependant pu accueillir de nombreux artistes en résidence durant cette période et a amplifié sa présence

sur le territoire et ses actions auprès de publics très divers, éloignés de la culture, lycéens, collaborant avec des centres d'hébergements d'urgence, Emmaüs, Aurore, l'Armée du Salut. Un travail approfondi d'accompagnement d'artistes a été mené notamment avec Gaétan Nonchalant, EsthR, Vigor Hugo... Il a fêté ses 10 ans en organisant plusieurs temps forts dont le nouveau festival Delight réunissant musique et gastronomie végétarienne, témoignant de la diversité prônée par Petit Bain. Au total, plus de 1 100 spectacles, dont une centaine en accès libre par saison, ont été présentés, 16 temps forts, pour une fréquentation atteignant 70 200 spectateurs la dernière saison. Le lieu a mené des actions culturelles avec entre 3 et 5 lycées par année. Une personne a été recrutée spécifiquement sur cet axe de travail avec les publics et le territoire.

Projet 2023 - 2026

Petit Bain poursuivra son projet en portant une attention particulière à certaines esthétiques moins représentées aujourd'hui dans sa programmation (certains courants électro, les nouvelles hybridations avec les musiques du monde, les musiques urbaines, la chanson française dans ses formes les plus expérimentales...), en favorisant l'émergence, en affirmant sa programmation estivale, en développant les rendez-vous consacrés au jeune public et aux familles, notamment le dimanche, en accentuant le travail en direction des lycéens, en accroissant les partenariats avec les acteurs du territoire et les réseaux. Concernant les accueils en résidence, une attention particulière sera portée aux artistes féminines, comme Jenys ou Cate Hortl.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 20 juin 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	848 992,00	74,67%
Dépenses d'action culturelle	64 500,00	5,67%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	223 500,00	19,66%
Total	1 136 992,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	60 000,00	5,28%
DRAC Île-de-France (sollicitée)	20 000,00	1,76%
Ville de Paris - DAC (acquise)	150 000,00	13,19%
Ville de Paris - DJS (sollicitée)	10 000,00	0,88%
Aides publiques à l'emploi (acquise)	21 992,00	1,93%
Sociétés civiles (sollicitée)	10 000,00	0,88%
Recettes propres	780 000,00	68,60%
CNM	85 000,00	7,48%
Total	1 136 992,00	100,00%

DOSSIER N° EX072860 - MAISON DES JONGLAGES - RENOUVELLEMENT PAC - CP SEPTEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	320 500,00 € TTC	21,84 %	70 000,00 €
Montant total de la subvention			70 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DES JONGLAGES
Adresse administrative : 22 RUE DE LA REPUBLIQUE
93230 ROMAINVILLE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame GENTIANE GUILLOT, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2023 - 30 juin 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses démarre à compter du 1er juillet 2023.

Description :

La Maison des Jonglages a été créée en 2008 à La Courneuve par deux artistes jongleurs, Thomas Guérineau et Rémy Laroussinie. Elle est hébergée dès ses débuts par le Centre culturel Jean Houdremont à La Courneuve avec lequel la Maison des Jonglages a signé en 2013 une convention avec la DRAC au titre de « scène conventionnée d'intérêt national art et création jonglages ». Elle est dirigée par Vincent Berhault depuis 2020, et emploie 5 salariés. Elle travaille autour de 5 axes :

- la programmation, avec notamment le festival annuel Rencontre des Jonglages, avec 15 partenaires franciliens, ainsi qu'une programmation en saison, dont une grande partie hors les murs et gratuite ;
- l'aide à la création, avec l'accueil d'une cinquantaine de projets en résidence ainsi que de l'accompagnement en coproduction ;
- la formation, professionnelle et amateurs ;
- la recherche et développement, avec des partenariats arts sciences, arts sport, arts visuels, ainsi que la revue en ligne "Jonglages" ;
- l'action culturelle, en milieu scolaire et dans le champ social.

La Maison des Jonglages bénéficie de soutiens de la DRAC Île-de-France, de l'Etat au titre de la politique de la ville, du Département de Seine-Saint-Denis, de la Ville de La Courneuve et de la région Île-de-

France au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2009.

Bilan 2019 - 2022

Cette période a vu l'arrivée d'une nouvelle direction qui a apporté au projet une dimension recherche et développement qui l'enrichit des sciences, du sport et des arts visuels. Le festival s'est déployé sur toute l'Île-de-France en passant à 15 lieux partenaires dont plusieurs en grande couronne. Le volume d'actions culturelles avoisine les 700 heures, elles sont menées en milieu scolaire et périscolaire, dans le champ médico-social et carcéral. Elle a soutenu 8 compagnies par saison en coproduction avec des apports moyens de 4 000 €. Dans sa dynamique de rayonnement, la Maison des Jonglages a intégré différents réseaux, Cirqu'Evolution, Risotto, Territoires de cirque, The Sphere (projet Europe Creative) ainsi que le collectif La Beauté du Geste dans le cadre de l'Olympiade culturelle. Elle propose également des masterclass, en lien avec l'ENSBA de Paris et l'Académie Fratellini.

Projet 2023 - 2026

Les années à venir seront un tournant dans le projet de la Maison des Jonglages puisqu'elle va quitter La Courneuve pour s'implanter à Bondy début 2025. Des actions culturelles et des projets de diffusion y sont prévus dès l'été 2023. A l'issue de 3 années, elle intégrera un bâtiment neuf, à l'horizon 2028, dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Le festival se produira une dernière fois à La Courneuve pour sa 17e édition, pour se déplacer lui aussi à Bondy en 2025, tout en maintenant ses partenariats avec une quinzaine de lieux franciliens, augmentés de nouvelles collaborations dans plusieurs lieux de Seine-et-Marne et du Val-d'Oise. La Maison des Jonglages travaillera avec la DAC de Bondy à une programmation de saisons progressives dès la saison prochaine. Les compagnies seront accueillies en résidence dans plusieurs lieux de Bondy et d'Est Ensemble. On peut citer la compagnie Defracto, Exxos Metkakola, le collectif Protocole. Des commandes art et science seront passées dans le cadre du programme européen The Sphere. Des parcours EAC seront mis en œuvre avec plusieurs lycées d'Aubervilliers, de Dugny, de La Courneuve, de Bondy, de Saint-Denis. Outre la reconduction des masterclass en partenariat avec l'Académie Fratellini, les relations seront développées avec l'ENACR de Rosny-sous-Bois dont la direction a changé récemment. L'axe art et sport verra le projet Olympiade culturelle aboutir au défilé du 23 juin 2024 qui réunira 1 200 amateurs. Par ailleurs la collaboration avec des praticiens de sports freestyle sera développée. L'axe art et science mettra à l'honneur le lien jonglage et mathématiques, dans le cadre de projets avec des lycées professionnels et des collèges.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 20 juin 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

📍 LA COURNEUVE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	149 500,00	42,65%
Dépenses d'action culturelle	131 000,00	37,38%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	70 000,00	19,97%
Total	350 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	100 000,00	28,53%
DRAC Île-de-France (acquise)	45 000,00	12,84%
ANCT Contrat de Ville La Courneuve (sollicitée)	23 000,00	6,56%
ANCT Contrat de ville Aubervilliers (acquise)	7 000,00	2,00%
Département 93 (acquise)	30 000,00	8,56%
Ville de La Courneuve (acquise)	40 000,00	11,41%
Ville de Paris (sollicitée)	8 000,00	2,28%
Europe Creative (acquise)	15 000,00	4,28%
ONDA	2 500,00	0,71%
Recettes propres	80 000,00	22,82%
Total	350 500,00	100,00%

DOSSIER N° EX072869 - THEATRE DE VANVES - RENOUELEMENT PAC - CP SEPTEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-657341-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	318 900,00 € TTC	20,38 %	65 000,00 €
Montant total de la subvention			65 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VANVES

Adresse administrative : 23 RUE MARY BESSEYRE
92173 VANVES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Bernard GAUDUCHEAU, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2023 - 30 juin 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses démarre à compter du 1er juillet 2023.

Description :

Construit en 1982, le Théâtre de Vanves est un théâtre de ville, géré en régie directe par la commune. Après des travaux soutenus par la région Île-de-France en 2007 et 2009, le théâtre dispose maintenant d'une grande salle de 182 places et d'une salle complémentaire, Panopée, de 160 places. Il mène également une activité de cinéma et propose des expositions. En 2008, le projet artistique fort est soutenu par le ministère de la culture au titre de scène conventionnée pour la danse. Depuis 2015, la structure est dirigée par Anouchka Charbey dont le projet s'est particulièrement ouvert aux musiques de création et aux écritures théâtrales contemporaines. Le théâtre bénéficie de diverses aides du Ministère de la culture dont celle au titre de scène conventionnée d'intérêt national « art et création » pour la danse et les écritures contemporaines à travers les arts, le Département des Hauts-de-Seine et de l'ONDA.

Le bilan des 4 dernières années est très positif. L'accueil en résidence d'artistes émergents est un des axes forts du projet du Théâtre de Vanves. Chaque année, autour de trente compagnies sont accueillies en résidence et accompagnées, généralement très en amont de la création afin de suivre au mieux l'avancée artistique autant que la production. Le théâtre a pu continuer de proposer sur la période un dispositif spécifique intitulé AVEC, mené en collaboration avec le bureau AlterMachine qui a concerné 4 artistes chaque saison (en musique, danse/performance, théâtre), qui se déroule sur 1 an en 6 RDV

collectifs (comprenant l'équipe du Théâtre de Vanves, le bureau de production et très souvent des professionnels invités en lien avec les thématiques abordées) et 4 rendez-vous individuels de chaque compagnie avec le bureau, avec une approche personnalisée des problématiques de chacune. Cette année, les 4 artistes franciliens accompagnés étaient Laureline Le Bris Cep, (qui vient de créer sa compagnie dans les Yvelines), David Merlo (musique), Joachim Maudet (danse contemporaine) et Yordan Goldwaser (théâtre). A noter qu'en 2022, dans le cadre du dispositif FoRTE, le théâtre de Vanves a accompagné le jeune chorégraphe Vincent Dupuy (diplômé du CNSMD de Paris et interprète de Maguy Marin) pour sa première pièce INFRA et son implantation en Essonne. Les ateliers du regard, portés par les 2 personnes en charge des relations avec le public, se sont développés et leurs thématiques élargies ; la dynamique est lancée avec les lycées (près de 200 lycéens sensibilisés par an, désormais 2 lycées partenaires à Vanves et Meudon).

Pour le projet de permanence artistique et culturelle des 4 ans à venir, le soutien à la création restera une des priorités du projet. Au-delà des résidences, le Théâtre préservera le budget alloué aux coproductions dans les 3 disciplines (danse, musiques de création, théâtre contemporain). Il s'agit de poursuivre le dispositif AVEC, destiné à 4 artistes par saison en collaboration avec le bureau AlterMachine, proposition d'accompagnement sur le long terme qui permet à de jeunes artistes d'avoir une vision aiguisée du paysage dans lequel ils évoluent, une véritable plus-value dans leur parcours de compagnie. Pour la saison prochaine, deux artistes chorégraphiques, Yasmine Lepe et Vincent Dupuis sont pressentis pour ce dispositif ainsi qu'Axel Gaudron en musique et Hugues Jourdain en théâtre. L'accompagnement des étudiants du PSPBB sera également poursuivi. Il consiste à proposer aux étudiants de chacune des 3 années des ateliers visant à leur professionnalisation future et à développer leur pratique de spectateur. Des actions culturelles en lycée sont prévues dans le projet. Le projet propose de soutenir l'émergence, et notamment dans les secteurs chorégraphiques et de la musique de création. En effet, ces deux disciplines mettent davantage de temps à sortir des difficultés de la période COVID.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 20 juin 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant attribué.

Localisation géographique :

📍 VANVES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	256 000,00	76,67%
Dépenses d'action culturelle	27 900,00	8,36%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	50 000,00	14,97%
Total	333 900,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (s)	80 000,00	23,96%
Subvention État DRAC Île-de-France (a)	80 000,00	23,96%
Subvention CD92 (a)	35 000,00	10,48%
Subvention Ville de Vanves (a)	124 900,00	37,41%
Recettes propres (billetterie, bar)	14 000,00	4,19%
Total	333 900,00	100,00%

DOSSIER N° EX072870 - PROQUARTET - RENOUVELLEMENT PAC - CP SEPTEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	511 703,00 € HT	17,96 %	91 900,00 €
Montant total de la subvention			91 900,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PRO-QUARTET CENTRE EUROPEEN DE MUSIQUE DE CHAMBRE
Adresse administrative : 62 BOULEVARD DE MAGENTA
75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur BENOIT BAZIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2023 - 30 juin 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses démarre à compter du 1er juillet 2023.

Description :

ProQuartet a été créé en 1987 afin de favoriser le développement du quatuor à cordes et de la musique de chambre en France et à l'étranger. La structure est dirigée par Charlotte Bartissol depuis juin 2021. Ses activités se déclinent autour de la formation assurée par des grands maîtres et la participation à des concours internationaux, la diffusion (concerts-rencontres, et temps forts en Seine-et-Marne et à Paris), la production (commandes d'œuvres, concerts), les actions culturelles (notamment pour la pratique amateur), l'insertion et l'accompagnement professionnels de jeunes quatuors (accueil en résidence longue et, implication dans les activités de ProQuartet).

Proquartet est très présent en Seine-Marne où des résidences et des actions culturelles sont mises en place pour les jeunes musiciens, ainsi que par son festival les Rencontres musicales ProQuartet en Seine-et-Marne. A Paris, Proquartet anime tous les ans la Nuit du Quatuor dans le cadre de la Nuit Blanche au musée de l'Orangerie et un nouveau temps fort depuis 2022, l'Orangerie Sonore au parc de Bagatelle.

ProQuartet bénéficie du soutien de l'Etat (DRAC Île-de-France), des départements de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis, du Pays de Fontainebleau et du conseil régional d'Île-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2006.

Le bilan de la précédente convention est très positif. La nouvelle directrice Charlotte Bartissol, arrivée en 2021, a redynamisé le projet. L'accompagnement des jeunes ensembles en résidence est formalisé avec une durée de 2 voire 3 ans selon le besoin évalué. Il y a ainsi tous les ans une dizaine d'ensembles en compagnonnage (en 2022-23 : les quatuors Agate, Confluence, Elmire, Métamorphoses, Mona et Wassily et les trios Aralia, Ernest et Pantoum), avec chaque année un artiste parrain référent différent. Concernant l'inscription territoriale et la diffusion, elle s'est renforcée d'une part à Paris avec la création d'un nouvel événement, l'Orangerie Sonore au Parc de Bagatelle et d'autre part en Seine-et-Marne (en territoire rural) avec Les Rencontres musicales dont le format a évolué. Les concerts sont désormais systématiquement accompagnés d'actions culturelles avec une mise en responsabilité des jeunes ensembles qui apprennent ainsi la médiation pour les publics.

Le projet pour les quatre prochaines saisons continue son évolution. En premier lieu l'accompagnement des résidents est de plus en plus complet et professionnalisant. En plus des Masterclasses, ils bénéficient d'un suivi sur mesure, de résidences thématiques (en 2024, spectacle jeune public), de séances de travail avec des compositeurs et d'ateliers de recherche sur le répertoire. Proquartet continue son travail de valorisation du répertoire de musique de chambre, et développe considérablement l'axe de la création, grâce à la mise en place de résidences de travail pour un ensemble et un compositeur (en 2023-24 : Aurélien Dumont) tout en continuant à passer des commandes. Sur l'axe de la diffusion et des actions territoriales, l'activité continuera de se développer avec notamment en Seine-et-Marne des nouveaux formats de concerts : randonnée à vélo, concerts en péniche... En milieu plus urbain (en Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne...), Proquartet propose des concerts dans les tiers-lieux où la musique classique est habituellement peu présente. Déjà présents en lycée à Paris et petite couronne, Proquartet souhaite développer pour les années à venir des partenariats avec des lycées agricoles.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 20 juin 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS
- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	280 962,00	54,91%
Dépenses d'action culturelle	129 251,00	25,26%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	101 490,00	19,83%
Total	511 703,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	91 900,00	17,96%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)	180 000,00	35,18%
Autre subvention État (acquise) : culture et justice	7 500,00	1,47%
Autre subvention État (sollicitée) : culture et santé	3 200,00	0,63%
Subvention Conseil départemental (sollicitée) : CD	10 500,00	2,05%
Subvention EPCI (sollicitée) : Pays de Fontainebleau	1 800,00	0,35%
Subvention Ville (acquise) : ville de Paris - DASCO	3 000,00	0,59%
Subvention Ville (sollicitée) : Ville de Paris	20 000,00	3,91%
Autre subvention État (sollicitée) : DISP/SPIP	8 700,00	1,70%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée): été culturel	20 000,00	3,91%
CNM (sollicité)	10 000,00	1,95%
sociétés civiles	33 000,00	6,45%
partenaires privés	47 154,00	9,22%
recettes propres	74 949,00	14,65%
Total	511 703,00	100,00%

DOSSIER N° EX072871 - THÉÂTRE JEAN VILAR - RENOUVELLEMENT PAC - SEPTEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-657382-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	480 000,00 € HT	15,62 %	75 000,00 €
Montant total de la subvention			75 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE JEAN VILAR

Adresse administrative : 1 PLACE JEAN VILAR
94400 VITRY-SUR-SEINE

Statut Juridique : Régie de Collectivité Locale à Caractère Industriel

Représentant : Madame FATMATA KONATE, CONTACT (sans fonction particulière)

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2023 - 30 juin 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses démarre à compter du 1er juillet 2023.

Description :

L'ouverture du Théâtre Jean Vilar à Vitry-sur-Seine en 1972 fut précédée d'un travail d'implantation dans les quartiers, les écoles, les entreprises avec les compagnies de Jacques Lassalle et de Michel Caserta (fondateur de la Biennale de Danse du Val-de-Marne).

Dirigé pendant 35 ans par Gérard Astor, le Théâtre Jean Vilar de Vitry-sur-Seine a été dirigé de 2014 à juin 2022 par Nathalie Huerta. La direction a été confiée en février 2023 à Laure Gasson, précédemment directrice adjointe.

Le Théâtre est soutenu par le département du Val de Marne, la ville de Vitry sur Seine et la Drac Île-de-France pour des résidences artistiques et des projets d'action culturelle, en attente d'un conventionnement « Art, enfance, jeunesse ».

Bilan de la précédente convention

Sur la période, le théâtre Jean Vilar a proposé le développement d'une programmation hors les murs dans le champ social et scolaire, la mise en œuvre de projet participatifs plus ambitieux, l'affirmation de l'axe jeunesse à travers un soutien croissant à la création jeune public (coproductions Jeune public de 1 000 € en 19-20, 10 000 en 20-21, 31 000 en 21-22, 31 059 en 22-23) et une diversification de la programmation (une quinzaine de spectacles de la petite enfance à l'adolescence). Un élargissement des publics a pu

s'opérer par un accueil ouvert aux personnes en situation de handicap, envers les personnes en situation de précarité via les relais associations et sociaux, avec les lycées.

Le théâtre a apporté un soutien accru aux équipes émergentes, en accueillant des résidences artistiques et d'écriture au long cours et en favorisant l'inscription de compagnies internationales dans les réseaux français et européens.

Le nombre de créations coproduites est passée de 6 en 2019 à 19 en 2022-23 pour des montants allant de 1 200 € à 18 000 €. Le théâtre organise en moyenne 4 temps forts par saison.

Projet des prochaines années

La saison 2023-2024 sera la première saison du nouveau projet qui s'articule autour de 3 axes :

- soutien à la création féminine avec l'accueil de plusieurs équipes féminines en résidence longue durée (3 ans) : Margaux Eskenazi (compagnie Nova), les filles de Simone...
- le travail sur le territoire de Vitry : la compagnie Adhok sera en résidence sur 3 ans afin de travailler sur l'espace public, la compagnie la Fauve, en compagnonnage pour des propositions cirque équestre au théâtre et dans l'espace public,
- le jeune public (de la petite enfance à la post adolescence). Avec la résidence longue de la compagnie Halem, tout comme la compagnie Qui-bout !

Huit équipes seront accueillies en résidences courtes la saison prochaine. De nombreuses coproductions sont prévues pour les équipes en compagnonnage entre 5 000 et 10 000 € par création.

Concernant le projet d'actions culturelles et d'implantation territoriale, l'objectif est de consolider les partenariats avec les lycées de Vitry et, de développer des parcours de spectateurs pour des étudiants, en lien avec des propositions Hors les murs, une résidence longue en milieu scolaire sera proposée une année sur deux.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 20 juin 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

🏠 VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	352 320,00	69,77%
Dépenses d'action culturelle	57 680,00	11,42%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	95 000,00	18,81%
Total	505 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	100 000,00	19,80%
État DRAC Île-de-France (sollicitée)	45 000,00	8,91%
Conseil départemental 94 (sollicitée)	28 000,00	5,54%
Ville de Vitry sur Seine (acquise)	275 000,00	54,46%
Recettes propres	47 000,00	9,31%
ONDA	10 000,00	1,98%
Total	505 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX072873 - CICT BOUFFES DU NORD - RENOUVELLEMENT PAC - CP SEPTEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	921 520,00 € HT	9,77 %	90 000,00 €
Montant total de la subvention			90 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE INTERNATIONAL DE CREATIONS
THEATRALES - THEATRE DES BOUFFES
DU NORD

Adresse administrative : 37 BIS BD DE LA CHAPELLE
75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur OLIVIER POUBELLE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2023 - 30 juin 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses démarre à compter du 1er juillet 2023.

Description :

En 1974, Peter Brook et Micheline Rozan fondent le Centre International de Créations Théâtrales et s'installent au théâtre des Bouffes du Nord, alors abandonné. La direction est assurée aujourd'hui par Olivier Poubelle et Sophie Houlbrèque (directrice déléguée). Le CICT produit des spectacles qui tournent en Île-de-France ainsi qu'à l'international.

Chaque saison, quatre spectacles en création viennent rejoindre les œuvres déjà au répertoire. Ces projets sont accompagnés dès leur conception, portés par des artistes émergents ou historiques, au gré d'un compagnonnage structurant et d'une fidélité assumée saison après saison. Ainsi le CICT accompagne une nouvelle génération de metteurs en scène (Maelle Dequiedt, Jeanne Desoubaux...) tout en continuant le travail avec des artistes reconnus (Michel Fau, Samuel Achache...) pour qu'il reste un lieu de recherche, de création et de production, tout autant pour le théâtre que pour le théâtre musical et la musique. La salle de 500 places accueille plus de 200 représentations par saison.

Les Bouffes du Nord sont soutenus par la DGCA, la Ville de Paris et le conseil régional d'Île-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2013 ainsi que des aides ponctuelles (EAC, création,

diffusion...).

Le bilan de la précédente convention est positif. Le modèle économique des Bouffes du Nord est singulier. Il repose principalement sur les tournées de spectacle, les subventions publiques ne représentent que 15% de son budget. La structure a été particulièrement bousculée par la crise sanitaire, mais a su maintenir son activité de soutien aux artistes. Sur la période, une quinzaine de spectacles et une vingtaine de concerts ont été présentés au théâtre chaque année (hors annulations crise sanitaire) pour plus de 200 représentations par an, le théâtre privilégiant les longues séries (en moyenne 13 représentations, parfois jusqu'à 25). En parallèle, entre 10 et 15 spectacles ont été portés en production déléguée pour des tournées de 200 à presque 400 représentations selon les années, auprès d'une cinquantaine de partenaires dans toute l'Île-de-France. Par sa programmation au théâtre comme par les projets portés en production déléguée, le CICT – Théâtre des Bouffes du Nord est de plus en plus identifié comme un des acteurs majeurs par le théâtre musical.

Pour les quatre prochaines saisons, le projet du Théâtre des Bouffes du Nord se poursuit selon les grands axes : soutien à la création notamment dans le domaine du théâtre musical, renforcé par la collaboration avec le Théâtre de l'Athénée (qui accroît la possibilité de programmation, d'accueil en résidences et la capacité de coproduction), diffusion et rayonnement en Île-de-France, développement des actions vers les publics. L'activité de production et diffusion continue, avec l'accompagnement de plusieurs générations d'artistes, nouvelles générations de metteur en scène (Maelle Dequiedt, Jeanne Desoubes...) et fidélité aux artistes soutenus à leur début (Benjamin Lazar, Christian Hecq et Valérie Lesort, Samuel Achache...). Le réseau de lieux franciliens du théâtre permet aux spectacles produits ou coproduits de connaître de belles tournées, et aux artistes de développer leur propre réseau. Les actions culturelles s'organisent autour de territoires et programmes récurrents dont le plus important est L'OPERA C'EST NOUS. Ce projet annuel est un programme pédagogique et social développé avec la compagnie Plein Jour, le compositeur et musicien Franck Krawczyk, qui propose à des jeunes (école primaire, collèges, lycées, associations de parents...) de découvrir le spectacle et de s'approprier une œuvre du répertoire lyrique en participant à une représentation au théâtre des Bouffes du Nord.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

🏠 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	707 520,00	72,08%
Dépenses d'action culturelle	95 000,00	9,68%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	179 000,00	18,24%
Total	981 520,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	150 000,00	15,28%
Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)	120 000,00	12,23%
Subvention Ville (acquise) : Paris	117 531,83	11,97%
TVA sur la subvention PAC	-32 468,17	-3,31%
Partenaires privés	70 000,00	7,13%
Recettes propres	556 456,34	56,69%
Total	981 520,00	100,00%

**DOSSIER N° EX072874 - THEATRE ET CINEMA DE SAINT-MAUR- RENOUVELLEMENT PAC - CP
SEPTEMBRE 2023**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-657382-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	368 500,00 € HT	9,50 %	35 000,00 €
Montant total de la subvention			35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE ET CINEMA DE SAINT-MAUR

Adresse administrative : 20 RUE DE LA LIBERTE
94100 SAINT MAUR DES FOSSES

Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial

Représentant : Madame Priscille DESCOUT, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2023 - 30 juin 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses démarre à compter du 1er juillet 2023.

Description :

Le Théâtre et cinéma de Saint-Maur présente chaque saison une programmation pluridisciplinaire (théâtre, musique, danse, humour, cirque) à dominante théâtrale.

Le théâtre dispose d'une grande salle de 674 places et d'une petite salle de 106 places. Il accueille chaque année des artistes en résidence de création et apporte des coproductions et programme 5 à 6 créations sur la quarantaine de spectacles proposés par saison.

Le Théâtre et cinéma de Saint-Maur-des-Fossés est soutenu par la région Île-de-France et le conseil départemental du Val-de-Marne.

Bilan de la précédente convention

Le théâtre a soutenu et coproduit onze spectacles et compagnies. Le chantier amorcé par le théâtre en 2021 à destination du très jeune public s'est poursuivi et a trouvé son public. Le public s'est étoffé de nombreuses familles, des centres de loisirs maternels et des assistantes maternelles de la ville. La programmation s'étend avec succès aux plus petits, dès 1 an pour 2022-2023 et dès 6 mois pour la saison 2023-2024.

Lors de ces quatre dernières saisons, le Théâtre de Saint-Maur a également poursuivi la diversification de

sa programmation artistique en proposant en plus des offres théâtrales, des spectacles de danse et de marionnettes, qui sont des esthétiques avec lesquelles le public de Saint-Maur est moins familier.

Les partenariats locaux se sont consolidés années après années et se formalisent aujourd'hui à travers les participations aux manifestations soutenues par le Département ou la Région.

De nombreuses actions culturelles ont été menées sur la période, des actions ponctuelles en lycées, de nombreuses classes à PAC en collège et élémentaire ou encore avec le dispositif des Classes à Horaires Aménagés Théâtre mise en place au sein de l'école élémentaire des Chalets.

Projet des quatre années à venir

En 2023-2024 et pour les saisons suivantes, le Théâtre de Saint-Maur continuera de contribuer à la dynamique de réseau du Département et de la Région.

Il apparaît d'autant plus nécessaire de travailler en collaboration avec d'autres lieux pour rendre cohérent les déplacements des équipes artistiques (ce qui sera le cas par exemple pour les spectacles programmés comme « Giselle... » et « Gravité » en 2023-2024).

Des échanges réguliers entre directions de lieux permettent de faciliter la mise en place de « tournées départementales » et d'échanger sur des projets de création. Ainsi le projet de création « Eliott et Clara » de la Compagnie Deux Croches Rondes, a été porté auprès du Département. Plus globalement, les apports en coproduction et la programmation de compagnies identifiées sur le territoire permettent de renforcer la dynamique du réseau territorial de création et de diffusion, et c'est aussi dans ce sens que sont pensés les soutiens que le théâtre apporte aux projets de création qu'il soutient. Sont prévues pour la saison 2023-2024, 3 accueils en résidence, 2 apports en coproduction pour un montant total de 10 000 €.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 20 juin 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	270 600,00	71,49%
Dépenses d'action culturelle	63 700,00	16,83%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	44 200,00	11,68%
Total	378 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	45 000,00	11,89%
Conseil départemental 94 (sollicitée)	25 000,00	6,61%
Ville de St Maur (acquise)	75 500,00	19,95%
Partenaires privés (acquise)	5 000,00	1,32%
Recettes propres	228 000,00	60,24%
Total	378 500,00	100,00%

DOSSIER N° EX072879 - PIVO - RENOUELEMENT PAC - CP SEPTEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	374 000,00 € TTC	18,72 %	70 000,00 €
Montant total de la subvention			70 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PIVO POLE ITINERANT EN VAL D OISE

Adresse administrative : 14 AVENUE DE L'EUROPE
95600 EAUBONNE

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame FLORENCE LEBER, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2023 - 30 juin 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses démarre à compter du 1er juillet 2023.

Description :

Sous la direction de Véronique Lécullée, le Pôle Itinérant en Val-d'Oise (PIVO) est une structure de soutien à la création, la diffusion et l'éducation artistique avec un festival adossé tous les deux ans, le Festival Théâtral du Val-d'Oise (FTVO). Le projet a obtenu en 2021 le label de scène conventionnée d'Intérêt national Art en Territoire. Il soutient la création, la diffusion et fait des propositions artistiques là où les habitants en sont éloignés pour des raisons géographiques, culturelles, sociales, économiques ou de santé. Le champ disciplinaire du PIVO est celui des écritures dramatiques actuelles (incluant une place pour la marionnette), mais en milieu rural il peut être amené à élargir ses propositions à d'autres domaines.

Le PIVO rayonne largement à l'échelle du département (42 communes adhérentes en 2022) et travaille particulièrement pour les territoires ruraux via des partenariats avec les villages, les lieux de patrimoine, les associations et les structures sociales. Le PIVO organise et coordonne des résidences itinérantes (présence de 2 ans sur le territoire) et des résidences plus courtes. Depuis 2011, le Fonds d'Aide à la Création Mutualisé (FACM) soutien la création contemporaine en apportant des moyens de production et de diffusion à deux compagnies chaque année.

Le PIVO est conventionné par la Drac Île-de-France, il est soutenu par le département du Val-d'Oise, et par la région Île-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2009 ainsi que par

d'autres soutiens ponctuels (EAC, projet mutualisé...).

Le bilan de la précédente convention est très positif. Il s'agit de la mise en application du nouveau projet porté par la nouvelle directrice, Véronique Lécullée. Le FTVO (Festival Théâtral du Val-d'Oise) est ainsi devenu le PIVO (Pôle Itinérant en Val-d'Oise) et a obtenu le label de Scène conventionnée d'intérêt national art en territoire. Le festival est devenu biennale et l'inscription du PIVO s'est renforcée dans le Val-d'Oise, via le développement des actions en milieu rural et en quartier prioritaire et la création d'un dispositif de résidences itinérantes de 2 ans qui permettent une présence longue sur le territoire (actions culturelles, diffusion, création de projets in situ...). Ce sont ainsi 4 compagnies qui sont accueillies par an (en 2022 : la compagnie La Base, collectif le Printemps du machiniste, compagnie Portés disparus, collectif Quatre Ailes, compagnie Areski). Le PIVO a repensé ses actions culturelles pour toucher les secteurs géographiques où les propositions sont plus rares, avec une attention particulière pour la jeunesse (notamment collégiens et lycéens). La ligne artistique du PIVO s'est élargie du théâtre aux écritures dramatiques actuelles, avec un focus marionnette. L'aide à la création a été renforcée grâce au FACM (Fonds d'aide à la création mutualisée) qui permet le soutien de deux créations et leur diffusion chaque année par 10 structures culturelles du département avec le soutien du conseil départemental. D'autres compagnies sont soutenues en création via les résidences « coup de pouce » en lieux non dédié. Pendant ces 4 ans, l'équipe s'est restructurée avec notamment la création d'un poste pour la coordination des projets en milieu rural. Les partenariats de développent notamment avec les communes, d'une part en tant que réseau (34 villes adhérentes en 2019, 42 en 2022) mais aussi dans le travail territorial en milieu rural (dans le Vexin, 8 villages en 2021, 20 en 2023).

Pour les quatre prochaines saisons, le PIVO travaille à renforcer sa permanence sur le territoire grâce à une structuration par des conventions passées avec les collectivités. La création sera renforcée grâce des montants plus élevés. L'incitation à la diffusion sera plus forte grâce la coréalisation entre le PIVO et les lieux d'accueil pour permettre un plus grand nombre de représentations par spectacles. Les dispositifs d'accueil en résidences itinérante (nouveaux résidents en 2023-24 : compagnie du Double en théâtre, compagnie les ombres portées en théâtre d'objet) et « coup de pouce » se poursuivront. La présence en milieu rural restera centrale notamment via une saison PIVOlympique mais aussi grâce à un projet encore en cours de conception qui permettrait à des villages d'installer une kermesse dont certains stands seront tenus par des marionnettes animées par les habitants eux-mêmes. Des compagnies continueront d'être spécifiquement en résidence dans le Vexin (en 2023-24 compagnie du double, compagnie Alinea, compagnie Pölek) avec des ateliers et des rencontres. De nombreuses actions culturelles sont déjà prévues auprès de lycéens (8 à 12h d'ateliers par lycée) ainsi qu'auprès de personnes en situation de précarité, en partenariats avec des foyers ruraux, des ESAT, des centres sociaux et des résidences pour personnes âgées.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 20 juin 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	296 000,00	73,27%
Dépenses d'action culturelle	31 000,00	7,67%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	77 000,00	19,06%
Total	404 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	100 000,00	24,75%
Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)	50 000,00	12,38%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)	30 000,00	7,43%
Autre subvention État (acquise) : DDCS	30 000,00	7,43%
Subvention Conseil départemental (acquise) : CD95	80 000,00	19,80%
Aides publiques à l'emploi (acquise) : ASP	8 000,00	1,98%
Sociétés civiles	7 000,00	1,73%
Recettes propres	89 000,00	22,03%
Partenaires privés (sollicitée) : mécénats, sponsoring... préciser dans la bulle	4 000,00	0,99%
Subvention Intercommunalité EPCI (sollicité) : CCVS	6 000,00	1,49%
Total	404 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX072881 - CENTRE DE MUSIQUE BAROQUE DE VERSAILLES (CMBV) -
RENOUVELLEMENT PAC - CP SEPTEMBRE 2023**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	1 601 424,00 € HT	12,11 %	194 000,00 €
	Montant total de la subvention		194 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE MUSIQUE BAROQUE
VERSAILLES
Adresse administrative : 22 AV DE PARIS
78000 VERSAILLES CEDEX
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur PIERRE COPPEY, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2023 - 30 juin 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses démarre à compter du 1er juillet 2023.

Description :

Installé depuis 1988 à l'Hôtel des Menus Plaisirs à Versailles, le Centre de musique baroque de Versailles (CMBV) est une structure unique en France, dédiée à la valorisation du patrimoine musical français des 17ème et 18ème siècles, autour de trois pôles d'activité :

- la recherche à travers les travaux d'une Unité Mixte de Recherche et les éditions ;
- la formation à travers la Maîtrise (enseignement musical pour 120 enfants scolarisés en primaire et collège : les Pages et formation supérieure professionnelle pour 17 adultes : les Chantres) et des ateliers de formation continue ;
- les activités artistiques à travers la production de concerts et de temps forts thématiques diffusés au Château de Versailles - le CMBV étant organisme associé à l'Etablissement public depuis 1996 -, mais aussi ailleurs en France et à l'étranger dans le cadre de coproductions et de partenariats.

Le Centre de musique baroque propose également un portail public de ressources numériques sur la musique française des 17ème et 18ème siècles. Le Centre de musique baroque est dirigé depuis 2018 par Nicolas Bucher et bénéficie du soutien de l'Etat, de l'Etablissement public du Château de Versailles et de sa filiale (Château Versailles Spectacles), de la Ville de Versailles et de la Région depuis ses débuts.

Le bilan des 4 dernières années est très positif. Le CMBV a poursuivi les trois volets de son activité en renforçant les passerelles entre eux : l'artistique (production scénique, spectacles en version scénique, concerts, Jeudis musicaux...), la recherche, et la formation (Pages et Chantres principalement, désormais dirigés par Fabien Armengaud) renforcée par la création en 2021 d'un chœur pour les jeunes de 14-18 ans en lycée, et la création de programmes favorisant l'insertion professionnelle d'étudiants (En Scènes) et de jeunes diplômés (Volez Zéphyr). Il a développé des projets numériques (nouveau site internet enrichi, partitions numériques, « expodcasts »...). En outre, il a mis en place des résidences croisées de 2 à 4 ans, associant un lieu de diffusion (Théâtre des Champs Elysées et Festival Baroque de Pontoise), le CMBV et un artiste ou un ensemble. En partenariat avec des lieux et opérateurs du territoire, il a élargi son action culturelle auprès des jeunes et des habitants de quartiers prioritaires de la ville à Trappes, puis La Verrière et Maurepas (« Villes Baroques »), ainsi qu'en milieu rural via 3 résidences de jeunes artistes lauréats FORTE autour de Houdan puis dans la communauté de communes de Gally-Mauldre (« Lab'Baroque »). Il a enfin développé ses actions auprès de 3 lycées des Yvelines (Mureaux, Villiers St Frédéric, Queue-les-Yvelines) et 2 en Essonne (Massy, les Ullis) dans le cadre d'une aide PEAC en 2021-22.

Le projet PAC pour les quatre prochaines années vise à consolider les actions initiées depuis 2020. La résidence croisée associant le Concert Spirituel sous la direction d'Hervé Niquet et le Théâtre des Champs Elysées se poursuivra sur 2024-26 avec un projet d'opéra par an. Une résidence croisée associera un autre lieu ou festival en grande couronne, tandis que les autres projets en résidence en France seront diffusés en Île-de-France. L'action culturelle dans les Yvelines sera consolidée sur 3 volets :

- 1/ avec « Ville baroque » auprès des habitants des quartiers en politique de la ville à La Verrière et Maurepas (dont une section baroque dans les écoles et collèges, des ateliers artistiques dans les lycées),
- 2/ dans les Yvelines rurales via les partenariats de résidences avec de jeunes artistes (la Palatine sur 2023-24 en pays de Gally Mauldre),
- 3/ sur Versailles, où l'auditorium et les salles de médiation de l'Hôtel des Menus Plaisirs, nouveaux équipements obtenus avec le soutien du CPER, favoriseront les résidences, la formation ainsi que l'accueil de publics dont des scolaires du 78, 95 et 92 dès la rentrée 2025. Enfin, un concert participatif annuel associant des classes de primaire, collège et lycée aux Pages du CMBV sera organisé.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 20 juin 2023, la Région décide de renouveler la convention quadriennale de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- PARIS
- LA VERRIERE
- VERSAILLES
- FEUCHEROLLES
- MAULE
- MAUREPAS
- PONTOISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	1 221 048,00	73,67%
Dépenses d'action culturelle	178 500,00	10,77%
Part des coûts de structure	257 876,00	15,56%
Total	1 657 424,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	250 000,00	15,08%
Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)	15 000,00	0,91%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)	15 000,00	0,91%
Subvention Etat (acquise)	1 174 124,00	70,84%
Subvention Conseil départemental 78 (sollicitée)	40 000,00	2,41%
Subvention CC Gally Mauldre, CA SQY (sollicitée)	13 000,00	0,78%
Subvention Ville de Versailles (acquise)	90 000,00	5,43%
Subvention Ville de la Verrière (sollicitée)	3 000,00	0,18%
Subvention Ville de Maurepas (sollicitée)	3 000,00	0,18%
Aides publiques à l'emploi (acquise)	5 000,00	0,30%
Sociétés civiles (sollicitée)	1 500,00	0,09%
Partenaires privés (acquise)	36 000,00	2,17%
Recettes propres	4 800,00	0,29%
CNM (sollicitée)	7 000,00	0,42%
Total	1 657 424,00	100,00%

**DOSSIER N° EX072885 - ASSOCIATION LA MUSE EN CIRCUIT- RENOUVELLEMENT PAC - CP
SEPTEMBRE 2023**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	301 400,00 € HT	16,59 %	50 000,00 €
Montant total de la subvention			50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION LA MUSE EN CIRCUIT

Adresse administrative : 18 RUE MARCELIN BERTHELOT
94140 ALFORTVILLE

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame GENEVIEVE GALLOT, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2023 - 30 juin 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses démarre à compter du 1er juillet 2023.

Description :

La Muse en Circuit a été fondée en 1982 par le compositeur Luc Ferrari pour offrir un outil de travail et de recherche au service des musiques contemporaines reliées aux technologies (musiques électroacoustiques, mixtes et instrumentales). Elle est l'un des six centres nationaux de création musicale labellisés en France et le seul en Île-de-France. Son activité se déploie autour de plusieurs grands axes : la création artistique à travers des productions déléguées, des coproductions et des accueils en résidence, la diffusion et la programmation de spectacles, et enfin la pédagogie et la transmission. La Muse en Circuit dispose de locaux à Alfortville composés de trois studios, outre les séances de travail des artistes en résidence, permettent de recevoir du public (jauge de 45 personnes), public comme professionnels lors de sorties de résidence. La Région participe aux travaux d'aménagement et d'agrandissement.

La Muse en Circuit accueille en résidence des compositeurs, des instrumentistes ainsi que des créateurs venus aussi de diverses disciplines (théâtre, danse, numérique...) dont les préoccupations croisent celles de la musique. Elle met à leur disposition des moyens de production, d'enregistrement, de développement de post-production afin d'accompagner au mieux leurs projets de création. La Muse en Circuit accompagne la production et la diffusion de spectacles musicaux, notamment en développant la

production déléguée.

Bilan de la précédente convention

Des travaux importants soutenus par la Région ont permis d'améliorer la qualité d'accueil et de travail pour l'équipe permanente et les très nombreuses équipes accueillies en résidence. L'agrandissement du studio principal a surtout permis de développer fortement l'accueil du public pour de nombreuses sorties de résidences.

Avec cette nouvelle dynamique la structure a développé une nouvelle expertise en termes de « live streaming » qui offre à tous les publics la possibilité de profiter à long terme des nombreuses expériences musicales de l'unique CNCM francilien.

La très grande diversité musicale défendue par La Muse en Circuit permet également de renouveler très fortement les publics autant en origine sociale qu'en âge.

La Muse en circuit a produit ou coproduit jusqu'à 67 créations en 2022-23, et a diffusé 46 spectacles en 2022-23. Le nombre de temps fort est également passé de 3 à 5. La structure a proposé de nombreux projets d'actions culturelles et porte un PEAC presque chaque année depuis 2019 auprès de lycéens.

Projet des quatre prochaines années

Dans le cadre du projet des 4 prochaines saisons, la Muse en Circuit envisage de nouveau un très haut niveau d'activité : 35 productions déléguées sont prévues avec notamment Aurélien Bory, Joris Lacoste, Sébastien Roux, Ensemble Hyoid, Nina Garcia, Julien Desprez, Lara Bruhl, Claris Lispector, Roland Auzet, Jean-Philippe Gross, Phia Ménard, François Chaignaud et Marc Antoine Mathieu. Au total 200 coproductions, commandes et soutiens sont prévus. Des partenariats sont prévus avec Le Balcon, l'Ensemble Intercontemporain, Soundinitiative, 2e2m, les Percussions de Strasbourg et l'Ensemble Multilatéral, utilisant des dispositifs comme le casque sans fil, un système de vélos musicaux, musique sur barques pour le spectacle Fake...

1 300 jours de résidences sont prévus avec 100 sorties de résidences, des festivals seront organisés ou accueillis aet des partenariats poursuivis avec de nombreux lieux franciliens : Théâtre de Vanves, Maison des Arts de Créteil, Le !POC !, Ferme du buisson, Théâtre de la Cité Internationale, Philharmonie de Paris, Anis Gras, Le générateur, les Instants Chavirés, Radio France...

De nombreux ateliers de création sonore ont été mis en place progressivement pendant plusieurs années sur le territoire qui ont permis de fidéliser des établissements scolaires au travers de plusieurs dispositifs institutionnels : les Bahutscopies et les 24h du son avec la DAAC (collèges et lycées de l'Académie de Créteil) ; les Fabriques à Musique de la Sacem (collèges d'Alfortville) ; le Plan chorales touchant les élémentaires d'Alfortville (dispositif Drac), le projet de résidence territoriale artistique et culturel en partenariat avec le Château de Fontainebleau pour la 3e année cette année (DRAC Île-de-France) ; les actions menées en médiathèques (GPSEA et département du Val-de-Marne au travers du festival Les Échappées). De nouveaux projets et partenariats se mettent en place en 2023 et les années à venir, permettant de toucher de nouveaux publics, de renforcer l'action sur le territoire (ville et département).

En dehors des nombreux projets reconduits, un projet autour du jeune public se développe (musique du livre distribué par le Conseil départemental pour les tout-petits), le partenariat avec le MAC VAL va se développer autour d'ateliers en immersion in situ couplés à des visites d'exposition.

Il est prévu 680h d'actions culturelles dont 80h auprès de lycéens (hors CREAC) et 3h en direction de public en situation de précarité, ainsi que 150h auprès de professionnels de la petite enfance.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 20 juin 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure

déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

🏠 ALFORTVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	242 300,00	73,11%
Dépenses d'action culturelle	29 300,00	8,84%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	59 800,00	18,04%
Total	331 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	80 000,00	24,14%
DRAC Île-de-France (acquise)	100 000,00	30,18%
Conseil départemental 94 (sollicitée)	20 000,00	6,04%
EPCI GPSEA (acquise)	2 000,00	0,60%
Ville d'Alfortville (acquise)	5 000,00	1,51%
Sociétés civiles (sollicitée)	12 000,00	3,62%
Recettes propres	112 400,00	33,92%
Total	331 400,00	100,00%

**DOSSIER N° EX072886 - THEATRE DE SAINT QUENTIN EN YVELINES (TSQY) -
RENOUVELLEMENT PAC - CP SEPTEMBRE 2023**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	411 546,00 € HT	20,65 %	85 000,00 €
Montant total de la subvention			85 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE ST QUENTIN YVELINES
Adresse administrative : PL GEORGES POMPIDOU BP 80317
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ALAIN OUVRARD, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2023 - 30 juin 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses démarre à compter du 1er juillet 2023.

Description :

Inauguré en 1993 à Montigny-le-Bretonneux (agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines), dans un bâtiment monumental signé par l'architecte Stanislas Fiszer, le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines – Scène nationale s'est d'abord singularisé pour son action chorégraphique sous la direction de Didier Moutarde. De 2005 à 2014, le Théâtre a été dirigé par Jacques Pornon, qui a donné une place prédominante à la musique vivante en dialogue avec les autres disciplines. Depuis 2015, c'est Lionel Massetat qui dirige le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines. Plusieurs artistes ont été associés au Théâtre : Louis Sclavis, saxophoniste, Sylvain Groud, chorégraphe, le metteur en scène Antoine Gindt et T&M, le compositeur Franck Krawczyk et David Stern, chef d'orchestre d'Opera Fuoco, ainsi que la violoncelliste Sonia Wieder-Atherton, ou bien les metteurs en scène Judith Depaule, Sandrine Anglade, Cyril Teste et Véronique Samakh. La Scène nationale mène de très nombreux projets d'action artistique et culturelle auprès des publics et son rayonnement territorial s'étend sur un large territoire de l'ouest francilien : l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, le département des Yvelines, ainsi qu'une partie de l'Essonne. Le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines reçoit le soutien de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, de la DRAC, du Conseil départemental des Yvelines, ainsi que de la Région Ile-de-France.

Le bilan des 4 dernières années est très positif. La Scène nationale des Yvelines a accueilli des résidences de création plus nombreuses (5 à 7 artistes par an) sur une durée plus longue (11 à 20 jours), avec du soutien significatif en coproduction. Ont été accueillies des compagnies telles que les Fêtes galantes (Béatrice Massin) pour les créations de Requiem et Abaca ou la compagnie La Raffinerie (Marion Pelissier) pour la création de Dédale. Sa présence sur le territoire a été renforcée par des projets en « décentralisation » comme « TSQY en balade », 5 spectacles de forme légère par saison, diffusés en itinérance dans des établissements scolaires, foyers ruraux, centres sociaux, maisons de retraites... et accompagnés d'actions culturelles, ou encore les « Escapades », une dizaine de spectacles pluridisciplinaires proposés l'été dans des lieux patrimoniaux du Département (Musée National de Port Royal des Champs, Château de Dampierre...). Le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines a renforcé ses actions artistiques et culturelles (plus de 2 000 h d'interventions auprès de 10 000 personnes en 2022-23), en particulier auprès des lycéens (près de 1700 sensibilisés chaque année), notamment grâce au CREAC. 300 à 400 amateurs – enfants et adultes – sont également accompagnés sur l'année par des professionnels pour des projets participatifs de création chorale programmés en grande salle.

Le projet PAC proposé pour les 4 ans s'inscrit dans le contexte de la fermeture, entre janvier 2024 et septembre 2025, du Théâtre pour des travaux d'extension/modernisation (soutien CPER). Durant cette période, la Scène nationale des Yvelines renforcera sa programmation hors les murs, avec particulièrement : 20-25 propositions artistiques co-construites avec une douzaine de structures du territoire partenaires (la Batterie et la Ferme de Bel Ebat à Guyancourt, l'Onde Théâtre de Vélizy-Villacoublay, l'Espace Alphonse Daudet de Coignières, l'Espace Philippe Noiret des Clayes-sous-Bois, le Musée national de Port Royal, le Château de Dampierre, le Château de Breteuil à Choisel, Le Scarabée à La Verrière...) ainsi que le renforcement de l'offre « TSQY en balade » avec 8 formes légères et au moins 80 représentations prévues en itinérance, dans des lieux yvelinois non dédiés et très ruraux. Outre des temps de répétition renforcés sur la période de fermeture, l'accompagnement à la création se concrétisera notamment par une commande d'une forme en itinérance pour un quintet, au musicien et compositeur Pierre-Antoine Badaroux (Umlaut Big Band), qui sera artiste associé pour 2 saisons. La Scène nationale maintiendra un haut niveau d'actions culturelles au travers de la dizaine de lycées et lieux partenaires du « TSQY en Balade » et des « Escapades », et renforcera son action dans 2 centres hospitaliers avec des résidences artistiques.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 20 juin 2023, la Région décide de renouveler la convention quadriennale de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

📍 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	316 036,00	70,77%
Dépenses d'action culturelle	67 186,00	15,05%
Part des coûts de structure	63 324,00	14,18%
Total	446 546,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (sollicitée)	120 000,00	26,87%
Subvention État (acquise)	31 000,00	6,94%
Subvention Conseil départemental des Yvelines (sollicitée)	70 000,00	15,68%
Subvention CA SQY (acquise)	127 906,00	28,64%
Sociétés civiles (sollicitée)	6 000,00	1,34%
Partenaires privés (acquis)	37 550,00	8,41%
Recettes propres	54 090,00	12,11%
Total	446 546,00	100,00%

DOSSIER N° EX072887 - THEATRE MUNICIPAL DE FONTAINEBLEAU - RENOUVELLEMENT PAC - CP SEPTEMBRE 2023

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-657341-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	120 178,00 € HT	24,96 %	30 000,00 €
Montant total de la subvention			30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FONTAINEBLEAU

Adresse administrative : RUE GRANDE
77300 FONTAINEBLEAU

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur JULIEN GONDARD, Responsable administratif

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2023 - 30 juin 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses démarre à compter du 1er juillet 2023.

Description :

Le Théâtre municipal de Fontainebleau (TMF) est un théâtre à l'italienne, le seul de Seine-et-Marne, inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques. La jauge du Théâtre est de 475 places et il accueille environ 10 000 spectateurs chaque année. Il propose une programmation pluridisciplinaire de spectacle vivant (théâtre, musique, opéra, danse et jeune public). Il organise des actions permettant la rencontre entre les publics et les artistes, notamment autour de temps forts dans et hors les murs : Les Journées curieuses lors des journées du Patrimoine, Une semaine en découverte d'un pays et d'une culture d'artistes étrangers, et participe au printemps des poètes. Le théâtre développe également des actions culturelles pour les publics empêchés, handicapés et scolaires notamment les lycéens. Mathilde Martineau a repris la direction du Théâtre à partir du mois de mars 2022. Les principaux partenaires du Théâtre sont la commune de Fontainebleau et le département de la Seine-et-Marne.

Le bilan du théâtre municipal de fontainebleau pour les quatre dernières années du conventionnement PAC est incomplet du fait du départ de l'ancien directeur au cours de l'année 2021. Les éléments de bilan du dossier portent ainsi principalement sur la saison 2022-23 qui coïncident avec l'arrivée de la nouvelle directrice, Mathilde Martineau, en mai 2022. Le changement de direction marque le renouvellement du projet artistique du Théâtre de Fontainebleau placé sous le signe de l'ouverture. Afin de soutenir la

création artistique, le TMF a mis en place des résidences artistiques qui varient entre une et deux semaines, qui sont accompagnées par des temps de médiations tout public et scolaire (rencontres, répétitions publiques...) ainsi que d'apports en coproduction. Sur la dernière saison, c'est la compagnie La comédie Presque Française qui a été accueillie en résidence. Par ailleurs, deux temps forts rythment la saison : Langagières, printemps des poètes et le festival de danse « Alors, on danse ? » durant le mois de mai. Une programmation hors les murs a également été mise en œuvre, des incursions artistiques et équestres dans l'espace public de la compagnie du Centaure ont été programmés pour la fin de saison 22/23.

Pour les 4 prochaines années, le théâtre municipal de Fontainebleau va poursuivre la nouvelle dynamique engagée. Son projet culturel est pensé en rhizome et repose sur cinq grands axes : l'ouverture, l'exigence, l'accompagnement, l'implication et la fidélisation. Plusieurs résidences sont prévues sur la saison 2023-24 notamment en danse mais aussi en musiques actuelles qui font leurs entrées dans la programmation du TMF. La compagnie de danse LEV sera donc accueillie en résidence, en partenariat avec le Théâtre de Sénart et la compagnie Carolyn Carlson préparera la création des nouveaux solos d'Island dont les premières dates de représentations seront présentées au public bellifontain lors du festival « Alors, on danse ? ». Côté musiques actuelles, c'est le chanteur et compositeur Louis Bertignac qui sera accueilli en résidence dans le cadre de la création de son prochain spectacle. Parmi les autres nouveautés, le Théâtre prévoit d'avoir chaque saison un artiste associé. En 2023-24, c'est le comédien Michael Hirsh qui sera associé au TMF. Le Théâtre accueillera également un ou plusieurs résidences photographiques sur toute la saison. Un des projets d'action culturelle proposé par le TMF est la découverte du Théâtre par les coulisses. Cette journée, intitulée « Ma journée au théâtre », est accompagnée d'un livret construit avec une classe du lycée François 1er, afin de perdurer le lien pour les enseignants et aussi pour les familles. Cette action sera reconduite sur la saison 2023-24 pour l'élaboration du livret en direction du tout public toujours en partenariat avec une classe de lycéens.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 20 juin 2023, la Région décide de renouveler la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué et de l'autre aide régionale (manifestations littéraires).

Localisation géographique :

 FONTAINEBLEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de création / diffusion	91 500,00	66,41%
Dépenses d'action culturelle	27 278,00	19,80%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	19 000,00	13,79%
Total	137 778,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée)	40 000,00	29,03%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)	18 000,00	13,06%
Subvention Conseil départemental 77 (sollicitée)	60 000,00	43,55%
Subvention Ville de Fontainebleau (acquis)	12 178,00	8,84%
Région IDF - Manifestations littéraires (sollicitée)	7 600,00	5,52%
Total	137 778,00	100,00%

**DOSSIER N° EX073126 - CLEF CULTURE LOISIRS & FORMATION - RENOUVELLEMENT PAC - CP
SEPTEMBRE 2023**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	386 000,00 € HT	25,91 %	100 000,00 €
Montant total de la subvention			100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CLEF CULTURE LOISIRS ET FORMATION
Adresse administrative : 46 RUE DE MAREIL
78100 ST GERMAIN EN LAYE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ALAIN DE CHAMBORANT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2023 - 30 juin 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses démarre à compter du 1er juillet 2023.

Description :

Créée en 1984 à Saint-Germain-en-Laye et aujourd'hui dirigée par Franck Michaut, l'association « La CLEF » (Culture, Loisirs Et Formation), rassemble en son sein une MJC (2500 adhérents), une école de musique associative (600 élèves) et une salle de concerts, labellisée SMAC par le Ministère de la culture en 1995. Après d'importants travaux de rénovation achevés en 2009, le lieu comprend désormais 2 salles de diffusion équipées (530 et 220 places), 3 studios de répétition, 1 studio d'enregistrement numérique, 2 salles de danse, 2 espaces d'expositions et une vingtaine de salles d'activités et d'ateliers. La CLEF est soutenue par la ville de Saint-Germain-en-Laye, la Drac Île-de-France, ainsi que par la Région au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2006.

La Clef présente un bilan très positif dans un contexte de remplacement complexe de l'équipe historique. Sous l'égide de son nouveau directeur Franck Michaut, le lieu a atteint ses objectifs de renforcement des liens avec les artistes, qu'il s'agisse des résidences (26 en moyenne par an), de l'accompagnement pour des projets numériques (clips, captation de concerts, etc.), des mises en relation des artistes pour des partenariats, financements, lieux de résidence ou diffusion. Outre la musique actuelle, le lieu s'est ouvert à des projets pluridisciplinaires impliquant arts numériques, plastiques, théâtre... via des résidences ou

des expositions. La Clef a fortement accentué ses actions culturelles (près de 500h en moyenne par an contre 350h sur la précédente période), auprès d'établissements scolaires de la communauté d'agglomération de Saint Germain et au-delà sur le Nord-Yvelines, et renforcé ses partenariats avec les structures culturelles de la ville (Théâtre Alexandre Dumas, musées Maurice Denis, Ducastel-Vera...), ainsi qu'avec ses centres médico-sociaux. La structure est parvenue à conserver une vie associative et une dynamique bénévole importantes, avec notamment un nombre de volontaires record.

Le projet PAC proposé par la SMAC du Nord-Est des Yvelines, dont la nouvelle équipe de direction est désormais au complet, vise à approfondir les axes engagés et renforcer les liens et passerelles entre les activités pédagogiques et les projets artistiques, eux-mêmes articulés avec la programmation et la diffusion de concerts, avec des temps forts notamment autour des arts numériques pour favoriser ces convergences. La Clef souhaite aussi accompagner les artistes en émergence sur un temps long, via des résidences plus longues associant création et actions culturelles, comme le lieu l'a initié sur la précédente PAC avec la création « la ligne pointillée » (danse et musique noise) d'Etienne Gaillochet, ayant donné lieu à 50 jours de résidences sur 2 ans et des actions culturelles. La Clef renforcera ses partenariats avec d'autres lieux notamment du réseau RIF, pour favoriser les résidences et l'accompagnement mutualisés des artistes (à l'instar de Gera Bertolone avec Le Sax), proposer des tournées régionales, développer des projets communs comme le festival « We are » co-construit avec une association de lycéens saint-germinois. La Clef prévoit de doubler le volume de ses actions culturelles (1000 heures prévues sur 2023-24 dont 220-250 heures auprès de 1000 lycéens), en mettant notamment en avant des artistes féminines.

Suite aux avis rendus par la Commission pour la permanence artistique et culturelle, qui s'est réunie le 20 juin 2023, la Région décide de renouveler la convention quadriennale de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences / création / diffusion	262 500,00	63,87%
Dépenses d'action culturelle	68 500,00	16,67%
Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé)	80 000,00	19,46%
Total	411 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - PAC	125 000,00	30,41%
Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)	138 750,00	33,76%
Autre subvention État (sollicitée)	4 500,00	1,09%
Subvention Ville de Saint Germain en Laye (sollicitée)	25 000,00	6,08%
Subvention CNM	15 000,00	3,65%
Sociétés civiles (sollicitée)	5 000,00	1,22%
Recettes propres	97 750,00	23,78%
Total	411 000,00	100,00%

Annexe 2 - Correctif Petit Bain 2023

**AVENANT N°4
A LA CONVENTION N° CP 2020-279 du 1^{er} JUILLET 2020**

**AU TITRE DE L'AIDE A LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE
POUR LES EQUIPES ARTISTIQUES**

N°CP 2023-331 (dossier n° EX049613)

La région Île-de-France représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE agissant en vertu de la délibération n° CP 2023-331 du 21 septembre 2023.

ci-après dénommée la " Région "

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : Petit Bain

dont le statut juridique est : Société Anonyme Coopérative Professionnelle

dont le siège social est situé au : 7 port de la Gare, 75013 Paris

ayant pour représentant : Monsieur RICARDO ESTEBAN, ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

Après avoir rappelé ce qui suit :

En vertu de la délibération n° CP 2020-279 du 1^{er} juillet 2020 une subvention d'un montant maximum de 40 000 € a été attribuée au bénéficiaire au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs.

En raison d'une erreur matérielle, les indications relatives au plan de financement, à la base subventionnable et au taux d'intervention régional sont modifiés.

Le montant maximum de la subvention demeure inchangé. Ces modifications approuvées par la délibération n° CP 2023-331 du 21 septembre 2023 font l'objet du présent avenant.

Sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet du présent avenant

L'article 1 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

« Par délibérations n° CP 2020-279 du 1^{er} juillet 2020 et n° CP 2023-331 du 21 septembre 2023, la région Île-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation du projet tel que proposé dans la fiche-projet n° EX049613.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 6,64 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 602 260 €, soit un montant maximum de subvention de 40 000 €. »

ARTICLE 2 : Modification de l'annexe fiche-projet

Le tableau récapitulatif de la fiche-projet est remplacé par le tableau suivant :

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	602 260,00 € HT	6,64 %	40 000,00 €
Montant total de la subvention			40 000,00 €

Le plan de financement prévisionnel est remplacé par le tableau suivant :

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
DEPENSES RESIDENCES CREATION DIFFUSION	437 798,00	72,69%
DEPENSES ACTIONS CULTURELLES	55 374,00	9,19%
COUTS DE STRUCTURE LIMITE A 20%	109 088,00	18,11%
Total	602 260,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION IDF AIDE PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE	40 000,00	6,64%
VILLE DE PARIS (acquis)	139 000,00	23,08%
DRAC (acquis)	17 000,00	2,82%
SACEM	9 000,00	1,49%
CNM	214 187,00	35,56%
RECETTES PROPRES	173 073,00	28,74%
PARTENAIRES PRIVES	10 000,00	1,66%
Total	602 260,00	100,00%

ARTICLE 3 : DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

ARTICLE 4 : Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles comprennent la convention initiale ainsi que l'avenant et son annexe dénommée « fiche-projet » adoptés par délibération n° CP 2023-331 du 21 septembre 2023.

Fait à Saint-Ouen en 2 exemplaires originaux

Le

M.
(signature, qualité et cachet du
bénéficiaire)

Le.....

Pour la présidente du conseil régional
d'Île-de-France

DOSSIER N° EX049613 - PETIT BAIN - AVENANT PAC - CP JUILLET 2020

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	602 260,00 € HT	6,64 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PETIT BAIN
Adresse administrative : 7 PORT DE LA GARE
75013 PARIS 13E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société Anonyme Coopérative Professionnelle
Représentant : Monsieur Ricardo ESTEBAN, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2020 - 30 juin 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Petit Bain a été créé en 2011, par les équipes des associations de La Guinguette Pirate et du Bouquin Affamé. Située sur une barge flottante de 3 niveaux, sur les quais de Seine, la structure est à la fois un équipement spécialisé dans les musiques actuelles disposant d'une salle de concerts de 450 places, d'un studio d'enregistrement.

Plus de 230 concerts sont programmés par an, ainsi que des temps forts dont le festival How to love et des soirées consacrées à l'émergence, des actions de solidarité autour des migrants et de sensibilisation pour un large public dont un tremplin lycéen (Lycéens en cavale et Première seine).

Le projet Petit Bain est principalement soutenu par la Ville de Paris et la Région Île-de-France.

Dans le cadre de sa convention pluriannuelle, la structure mettra en œuvre dans les douze prochains mois son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

L'ensemble des dépenses prévisionnelles du projet PAC présenté par la structure est pris en compte.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
DEPENSES RESIDENCES CREATION DIFFUSION	437 798,00	72,69%
DEPENSES ACTIONS CULTURELLES	55 374,00	9,19%
COUTS DE STRUCTURE LIMITE A 20%	109 088,00	18,11%
Total	602 260,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION IDF AIDE PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE	40 000,00	6,64%
VILLE DE PARIS (acquis)	139 000,00	23,08%
DRAC (acquis)	17 000,00	2,82%
SACEM	9 000,00	1,49%
CNM	214 187,00	35,56%
RECETTES PROPRES	173 073,00	28,74%
PARTENAIRES PRIVES	10 000,00	1,66%
Total	602 260,00	100,00%

Annexe 3 - Fiche projet EX051147

Commissions permanentes du 18 novembre 2020 - CP 2020-437,
du 22 juillet 2021 – CP 2021-226,
et du 21 septembre 2023 - CP2023-331

**DOSSIER N° EX051147 - ESPACE MARCEL CARNÉ EPIC ST MICHEL SUR ORGE - AVENANT PAC -
CP NOVEMBRE 2020**

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-6573641-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	258 724,00 € HT	21,26 %	55 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ESPACE MARCEL CARNE
Adresse administrative : PLACE MARCEL CARNE
91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Industriel ou Commercial
Représentant : Monsieur Régis FERRON, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 30 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à dater du 1er janvier 2021.

Description :

L'Espace Marcel Carné, inauguré en 1988, comprend une salle de spectacle de 530 places ainsi qu'une salle de répétitions (160m²). L'Espace gère également depuis 1995 trois salles de cinéma qui disposent des trois labels Art et Essai. De 1988 à 2018, la gestion de l'équipement a été confiée à une association. Coeur Essonne Agglomération, propriétaire et principal financeur de l'EMC, a décidé de transférer la gestion de la structure à un établissement public à caractère industriel et commercial à compter du 1er octobre 2018. Un nouveau directeur, Régis Ferron, a été nommé en mars 2018 avec un nouveau cahier des charges et une nouvelle ligne artistique qui fait la part belle à la création, aux résidences artistiques, à une programmation jeunesse et famille et à l'éducation artistique culturelle tout particulièrement en ce qui concerne les publics scolaires et éloignés de la culture.

Soutenu par Coeur Essonne Agglomération et par le Département du 91, l'Espace Marcel Carné propose une programmation pluridisciplinaire (27 spectacles par an) sur un territoire jeune et dynamique et qui développe des liens entre la salle de spectacle et le cinéma. Après une saison de transition entre l'ancienne et la nouvelle direction, l'Espace Marcel Carné met l'accent depuis 2019 sur le renouvellement

et le développement des publics.

Bilan 2020 : Le succès est au rendez-vous avec un taux de remplissage de 90%. A noter que L'EMC a développé une programmation hors-les-murs sur l'été dont 3 compagnies qui figurent dans le projet PAC (la poursuite, camara obscura et rodeo theatre).

Perspectives 21 : 2 artistes associés (dont 1 en marionnette), une production déléguée (Mathieu Coblentz) , une résidence jeune-public avec la compagnie Rodéo Théâtre et un weekend famille.

"Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle".

Programmation estivale 2021

Fort de sa première expérience à l'été 2020, et dans une nécessité toujours d'actualité d'accompagner les compagnies en grande difficulté, et de garder le lien avec ses publics, l'EMC a décidé de produire l'événement Cet été, l'EMC, saison 2, une programmation pour tous les publics, en extérieur durant l'été 2021. De juin à septembre, l'EMC proposera des petites et grandes formes artistiques gratuites, dans des lieux insolites, imaginées avec nos partenaires et les artistes complices de l'EMC. Une vingtaine de représentations sont prévues avec entre autre la Théâtre Amer, le Collectif la Poursuite, ou bien Simon Delattre.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de l'aide régionale à l'EAC sollicitée (3 500 €).

Le soutien régional au titre de la PAC est de 50 000 €, auquel s'ajoute un soutien supplémentaire de 14 000 € dans le cadre de l'appel à projet spécifique de la programmation culturelle estivale 2021.

Localisation géographique :

- SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de résidence, création et diffusion (PAC)	154 500,00	56,75%
Dépenses d'action culturelle (PAC)	61 850,00	22,72%
Dépenses de fonctionnement (PAC)	11 300,00	4,15%
Charges artistiques (diffusion)	25 010,00	9,19%
Dépenses techniques et logistiques (diffusion)	10 564,00	3,88%
Coûts de structure (diffusion)	9 000,00	3,31%
Total	272 224,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC Ile-de-France sollicité (PAC)	3 000,00	1,10%
Région Ile-de-France PAC	45 000,00	16,53%
Région Ile-de-France EAC sollicité (PAC)	3 500,00	1,29%
CD 91 acquis (PAC)	30 000,00	11,02%
EPCI Coeur d'Essonne Agglomération sollicité (PAC)	70 000,00	25,71%
Recettes propres (PAC)	76 150,00	27,97%
DRAC IDF sollicité (diffusion)	6 000,00	2,20%
Région IDF sollicité (diffusion)	20 000,00	7,35%
EPCI Marcel Carné acquis (diffusion)	18 574,00	6,82%
Total	272 224,00	100,00%

Annexe 4 - Fiche projet EX051187

Commissions permanentes du 18 novembre 2020 - CP 2020-437,
du 22 juillet 2021 – CP 2021-226,
et du 21 septembre 2023 - CP2023-331

DOSSIER N° EX051187 - REGIE LE PLAN GRAND PARIS SUD - AVENANT PAC - CP NOVEMBRE 2020

Dispositif : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-657351-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs	500 200,00 € HT	13,99 %	70 000,00 €
	Montant total de la subvention		15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA GD PARIS SUD SEINE ESSONNE
SENART REGIE LE PLAN GRAND PARIS
SUD
Adresse administrative : 500 PLACE DES CHAMPS ELYSEES
91000 EVRY COURCOURONNES
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur MICHEL BISSON, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le Plan situé à Ris-Orangis en Essonne est un lieu de musique actuelle à proximité de plusieurs quartiers et cités populaires d'Evry, Grigny, Corbeil-Essonnes, Viry-Châtillon. Le Plan est dirigé depuis juillet 2013 par Fabien Lhérisson.

Après la construction d'un équipement neuf « Le Plan II », devant permettre au Plan de développer des activités diversifiées en termes d'accompagnement des artistes en création notamment, la salle a relancé son projet sur des bases nouvelles. Le projet de construction d'un nouveau lieu a apporté une réponse aux défauts d'ergonomie et d'implantation de la salle d'origine. En 2014, cette nouvelle salle modulable de 850 places a été inaugurée et permet d'amplifier les missions de l'équipement (diffusion, accompagnement, action culturelle et insertion). En 2020, la salle obtient le label ""Scènes de Musiques Actuelles"". Dans le cadre du dispositif de la Factory, le Plan accompagne chaque année 4 groupes émergents franciliens.

Equipement de la Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne, le Plan II bénéficie du soutien de la Région Ile-de-France, de la DRAC et du Département de l'Essonne.

Bilan 2020 : 17 résidences, 11 équipes accompagnées, 49 représentations, 58 projets d'actions culturelles.

Perspectives 2021 : piste de développer du "livestream".

"Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle".

Programmation estivale 2021

Ce projet de diffusion estival de musiques actuelles se déroulera hors les murs sur les berges de la Seine de Ris-Orangis, au stade Latruberce de Ris-Orangis et sur les pelouses à proximité du Plan. 5 concerts et des animations culturelles (sensibilisation à la MAO, stage d'écriture, chant choral) seront proposés sur les berges de seine réaménagées, au stade Latruberce aux bords de seine. Divers groupes et artistes de musiques actuelles majoritairement issus de l'Essonne ou de l'Ile de France seront programmés.

Programmation : 10 juillet - 2 concerts. 14 juillet -3 concerts.17 juillet - cabaret, 2 à 3 animations tous publics en journée et 1 représentation en soirée. 24 juillet : cabaret , 2 à 3 animations tous publics en journée et 1 représentation en soirée. 31 juillet - cabaret « ris en selle » 2 à 3 animations en après-midi (tout public) et 1 représentation en soirée.

Le Plan d'Eté est un évènement éco-responsable, éco-solidaire en plein air alliant concerts et mobilité écologique pour un public inter-générationnel en collaboration d'association locales tournées vers l'éco-responsabilité. (L'Attribut de Ris, La Petite Reine de Montreuil, etc...).

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant de la subvention demandée et la subvention attribuée.

Le soutien régional au titre de la PAC est de 55 000 €, à celui-ci s'ajoute un soutien supplémentaire de 15 000 € dans le cadre de l'appel à projet spécifique de la programmation culturelle estivale 2021.

Localisation géographique :

- RIS-ORANGIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de résidences, création et diffusion PAC	314 000,00	59,79%
Dépenses d'action culturelle PAC	30 000,00	5,71%
Part coûts de structure PAC	81 000,00	15,42%
dépenses artistiques - Programmation culturelle estivale	45 000,00	8,57%
Dépenses techniques logistiques et sécurité - Programmation culturelle estivale	30 000,00	5,71%
Dépenses d'action culturelle - Projet Programmation culturelle estivale	2 500,00	0,48%
Dépenses de communication - Projet Programmation culturelle estivale	2 400,00	0,46%
Part coûts de structure - Projet Programmation culturelle estivale	20 300,00	3,87%
Total	525 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRAC IDF conventionnement acquis	70 000,00	13,33%
AVENANT PAC REGION IDF	55 000,00	10,47%
CD 91 sollicité	90 000,00	17,14%
EPCI Grand Paris Sud sollicité	130 000,00	24,75%
CNM	10 000,00	1,90%
Sociétés civiles	10 000,00	1,90%
Recettes propres	100 200,00	19,08%
Drac IDF Projet Programmation culturelle estivale sollicité	20 000,00	3,81%
REGION IDF Projet Programmation culturelle estivale sollicité	40 000,00	7,62%
Total	525 200,00	100,00%